

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



17^e Année

31 DÉCEMBRE 1961

N° 17

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de décembre)	2
2. Chambre des Députés (Mois de décembre)	3
3. Une Conférence interministérielle belgo-luxembourgeoise à Bruxelles	4
4. La Réunion à Paris du Conseil de l'Atlantique Nord	5
5. Message de Nouvel An de Monsieur le Ministre d'Etat Pierre Werner	6
6. Inauguration du service téléphonique automatique entre Luxembourg et Paris	8
7. La Production de l'Industrie Minière et de l'Industrie Sidérurgique Luxembourgeoise en 1961	8
8. Statistiques diverses de l'Administration des Eaux et Forêts. — Exercice 1960	15
9. Nouvelles de la Cour	9
10. Réunions du Conseil de Gouvernement et Nouvelles diverses . . .	10
11. Le Mois en Luxembourg (Mois de décembre).	11

Mémorial (mois de décembre)

Ministère des Finances.

La loi du 23 novembre 1961 modifie la loi du 8 novembre 1926 concernant l'organisation de l'administration des Douanes et les traitements et indemnités du personnel.

La loi du 25 novembre 1961 crée un office du dueroire.

Un règlement grand-ducal du 25 novembre 1961 modifie l'arrêté grand-ducal du 5 juillet 1955 portant révision du règlement général sur le service interne des postes.

Un règlement ministériel du 8 décembre 1961 a pour objet le nouveau tarif des droits d'entrée applicable à partir du 1^{er} janvier 1962.

Un règlement ministériel du 13 décembre 1961 règle les franchises en matière de droits d'entrée.

Un règlement ministériel du 16 décembre 1961 modifie le régime fiscal des tabacs et un règlement ministériel du 18 décembre 1961 modifie le règlement établi par l'arrêté ministériel du 25 février 1948 pour la perception du droit d'accise sur les tabacs fabriqués et modifie le tableau des bandelettes fiscales.

La loi du 23 décembre 1961 ouvre au Gouvernement un crédit provisoire pour les mois de janvier, février et mars 1962.

Un règlement grand-ducal du 20 décembre 1961 fixe les coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base au calcul des indemnités pour dommages corporels, aux rémunérations payées depuis le 1. 10. 1944.

Un règlement ministériel du 28 décembre 1961 détermine le bénéfice fiscal des sociétés coopératives.

*

Ministère des Affaires Economiques.

Un avis de l'Office des Prix du 22 décembre 1961 fixe les prix maxima et les conditions de vente pour les viandes de veau.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 15 novembre 1961 approuve la Convention instituant l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E.) et les actes connexes, signés à Paris, le 14 décembre 1960.

La loi du 28 novembre 1961 approuve la Convention internationale de Coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « Eurocontrol » et annexes ainsi que le Protocole de signature et le Protocole relatif à la période transitoire, signés à Bruxelles, le 13 décembre 1960.

La loi du 2 décembre 1960 approuve a) l'Accord relatif aux transports aériens entre le Luxembourg et la Yougoslavie, signé à Belgrade, le 9 avril 1960; b) l'Accord relatif aux transports aériens entre le

Luxembourg et la Tunisie, signé à Luxembourg, le 13 juin 1960; c) l'Accord relatif aux transports aériens entre le Luxembourg et la Thaïlande, signé à Luxembourg, le 29 décembre 1960.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un règlement ministériel du 27 décembre 1961 a pour objet l'élimination des bovidés atteints de brucellose bovine.

*

Ministère des Arts et Sciences.

Le règlement grand-ducal du 22 décembre 1961 détermine le nombre et l'organisation des services spéciaux, les attributions du personnel et les conditions de fonctionnement des Musées de l'Etat.

*

Ministère d'Etat.

Deux arrêtés grand-ducaux du 11 décembre 1961 règlent l'allocation d'une indemnité d'attente complémentaire aux fonctionnaires et pensionnés de l'Etat, à certaines catégories de fonctionnaires ainsi qu'aux stagiaires, employés et ouvriers de l'Etat.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 18 décembre 1961 règle l'allocation d'une indemnité d'attente complémentaire aux bénéficiaires de pensions à charge de la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux.

*

Ministère de la Justice.

Un règlement ministériel du 15 décembre 1961 détermine pour l'année 1962 les taux fixés par les lois des 19 juillet 1895 et 7 juin 1937 sur les saisies-arrêts resp. cessions des petits salaires et traitements et le louage de service des employés privés.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 11 novembre 1961 règle l'exécution de l'arrêté grand-ducal du 3 novembre 1960 sur le contrôle des viandes.

*

Ministère des Transports.

Un règlement ministériel du 30 novembre 1961 modifie l'arrêté ministériel du 26 novembre 1955 fixant les matières d'examen pour l'obtention du permis de conduire de la catégorie « chauffeur professionnel ».

*

**Ministère du Travail
et de la Sécurité sociale.**

Un règlement grand-ducal du 20 novembre 1961 détermine la composition du Conseil Arbitral et du Conseil Supérieur des Assurances sociales en exécution de l'article 17 I du régime général de la loi du 10 août 1959 concernant les allocations familiales des salariés et ayant pour objet la création d'un régime général des allocations familiales.

Un arrêté ministériel du 11 décembre 1961 approuve les modifications apportées au tarif des risques en matière d'assurances-accidents industrielle.

Deux arrêtés ministériels du 19 décembre 1961 rendent applicables au personnel de l'Office des Assurances sociales et de la Caisse de Pension des Employés Privés les dispositions des règlements grand-ducaux du 11 décembre 1961 ayant pour objet

l'allocation d'une indemnité d'attente complémentaire aux fonctionnaires et pensionnés de l'Etat, à certaines catégories de fonctionnaires ainsi qu'aux stagiaires, employés et ouvriers de l'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 23 décembre 1961 modifie l'arrêté grand-ducal du 8 août 1947 portant réglementation des jours fériés légaux.

*

Ministère des Travaux Publics.

La loi du 22 décembre 1961 autorise la construction et l'aménagement à Luxembourg-Kirchberg d'un bâtiment administratif pour les besoins de la C.E.C.A.

La loi du 30 décembre 1961 autorise le Gouvernement à procéder à la construction d'un clos d'équarrissage central.

Chambre des Députés (mois de décembre)

4 décembre : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

5 décembre : 7^e séance publique. Lecture d'une proposition de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Déclaration du Gouvernement concernant l'agriculture luxembourgeoise face au Marché Commun. — Projet de loi déterminant les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises (N^o 515). Continuation de la discussion générale. —

6 décembre : 8^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi déterminant les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises (N^o 515). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles.

7 décembre : Réunion de trois Sections. —
Réunion de la Commission du Travail. —

9 décembre : 9^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi déterminant les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises (N^o 515). Continuation de la discussion des articles. —

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés. —

13 décembre : 10^e séance publique. — Projet de loi déterminant les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises (N^o

515). Suite et fin de la lecture et du vote des articles. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à faire procéder à la construction et à l'aménagement d'un clos d'équarrissage central et à régler la destruction et l'utilisation des cadavres d'animaux, des viandes confisquées et des déchets de viande (N^o 855). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés. — Interpellation sur la situation de l'agriculture luxembourgeoise face au Marché Commun. —
Réunion de la Commission spéciale du Budget.

14 décembre : 11^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Interpellation sur la situation de l'agriculture luxembourgeoise face au Marché Commun. —

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés. —

Réunion de la Commission du Travail. —
Réunion de la Commission spéciale de l'Agriculture. —

18 décembre : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

19 décembre : 12^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi ayant pour objet 1) d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de 1.549.500.000,— francs pour le mois de janvier, février et mars 1962; 2) d'autoriser le Gouvernement à recouvrer les impôts directs et indirects

existant au 31 décembre 1961 d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception; 3) de rendre applicables pour la même période les dispositions figurant aux articles 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 11 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1962 (N° 891). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des

articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Motion du 23 mars 1961 concernant le règlement grand-ducal du 8 novembre 1961 modifiant la matière de l'impôt communal. —

20 décembre : Réunion de trois Sections. —

21 décembre : Réunion de la première Section. —

Une Conférence intergouvernementale belgo-luxembourgeoise à Bruxelles

Le 7 décembre 1961 a eu lieu à Bruxelles une conférence intergouvernementale qui réunissait les Ministres belges et luxembourgeois sous la présidence de MM. Théo Lefèvre, Premier Ministre belge, et Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois. Cette conférence, qui inaugure des rencontres périodiques entre les deux Gouvernements, a examiné un ensemble de problèmes posés dans les relations belgo-luxembourgeoises à savoir l'état de la revision de la convention d'union économique, les relations financières, les questions agricoles, les relations aéronautiques et divers problèmes de sécurité sociale. Outre M. le Ministre d'Etat Pierre Werner, le Gouvernement luxembourgeois était représenté à la conférence par MM. les Ministres Emile Colling, Emile Schaus, Paul Elvinger et Pierre Grégoire, assistés par un certain nombre de fonctionnaires diplomatiques et d'experts.

Voici le texte du communiqué publié à l'issue de la conférence ministérielle :

La Conférence ministérielle belgo-luxembourgeoise qui s'est tenue le 7 décembre 1961 au Château de Val Duchesse a terminé ses travaux et est arrivée aux conclusions suivantes :

1) Les traités d'Union économique belgo-luxembourgeoise, de Benelux et de la Communauté économique européenne posent le problème de la coexistence de ces trois intégrations économiques. L'article 94 du Traité Benelux a prévu à cet égard un réexamen de l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Les travaux en cours ont été soumis aux délibérations de la conférence qui a pris diverses décisions qui permettront l'heureux aboutissement de ce réexamen. Il s'agit notamment de la constitution d'un comité de ministres et de l'élargissement des attributions de l'actuelle commission administrative belgo-luxembourgeoise.

2) Dans le domaine de l'agriculture, les Gouvernements ont examiné les principes qui pourront être à la base des relations agricoles entre les deux pays.

Ils ont en outre recherché une solution au problème de l'adaptation de l'arrangement intervenu entre les deux Gouvernements le 29 avril 1959 relatif à la circulation du beurre dans l'U.E.B.L. et à l'écoulement des excédents communs.

Il a été décidé que la clé de répartition des frais relatifs à l'écoulement des excédents communs fixés par cet arrangement, est maintenue pour les quantités prévues en 1959. Pour les quantités supplémentaires, la conférence a chargé les Ministres de l'agriculture et des Finances de formuler au cours du mois de janvier 1962 des propositions de répartition des frais. Cette répartition pourrait avoir une base mobile et tenir compte des avantages que chacun des deux pays retire du fonctionnement de l'U.E.B.L.

3. En ce qui concerne les problèmes du transport: elle a admis le principe de l'application du Traité aux transports aériens entre les deux Etats effectués par les entreprises nationales luxembourgeoise et belge et convenu qu'un accord complémentaire sera établi pour régir les transports vers l'extérieur du territoire de l'Union.

Le Traité de 1921 sera complété pour concrétiser la volonté de coopération des deux Gouvernements dans le domaine de l'aviation civile.

4) Quant aux questions se situant dans le cadre de la sécurité sociale des travailleurs, les Ministres ont examiné :

- a) les demandes luxembourgeoises portant sur l'étendue du droit à une pension de retraite à charge de la Belgique, lorsque le bénéficiaire réside sur le territoire luxembourgeois, ainsi que sur la situation des anciens travailleurs qui sont titulaires à la fois d'une pension de retraite à charge de la Belgique et à charge du Grand-Duché de Luxembourg;
- b) les demandes belges concernant la sécurité sociale des travailleurs frontaliers et relatives
 - au remboursement des soins de santé servis aux pensionnés,
 - à la suppression, en territoire belge, de la zone frontalière,
 - à la reconnaissance, par le Grand-Duché, de toutes personnes ou établissements de soins agréés en Belgique,
 - à la reconnaissance de la qualité de travailleurs frontalier ou belge ayant accompli un tiers de sa carrière au Grand-Duché de Luxembourg,

— à l'octroi, par la législation luxembourgeoise de l'allocation de naissance en faveur des travailleurs frontaliers résidant en Belgique et occupés sur le territoire du Grand-Duché.

Les Ministres ont décidé de renvoyer l'étude de toutes ces questions aux commissions d'experts et de se prononcer sur le rapport et les suggestions que présenteront celles-ci.

Enfin, les Ministres belges ont marqué leur accord de principe pour étendre, en faveur des ressortissants luxembourgeois — et sous certaines conditions à déterminer dans une convention — le bénéfice de la garantie de la loi du 16 juin 1960 plaçant sous la

garantie de l'Etat belge, les organismes gérant la sécurité sociale des employés du Congo belge et du Ruanda-Urundi et portant garantie par l'Etat belge des prestations sociales assurées en faveur de ceux-ci.

5) En matière monétaire, les Ministres ont constaté que le problème de la parité du franc belge et du franc luxembourgeois est couvert par les dispositions du Traité Benelux.

Ils ont en surplus examiné les bases d'arrangements techniques complétant les modalités actuelles de l'Association monétaire existant au sein de l'U.E.B.L.

La Réunion à Paris du Conseil de l'Atlantique Nord

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'était réuni en session ministérielle à Paris du 13 au 15 décembre 1961. Le Luxembourg était représenté à cette importante réunion par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et M. Robert Schaffner, Ministre des Affaires Etrangères a. i.

Voici le texte du communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil :

1) Les ministres ont examiné de façon approfondie les problèmes auxquels l'alliance doit faire face. La menace communiste contre la liberté dans le monde entier, le problème des relations entre l'alliance atlantique et le bloc soviétique, la question de Berlin en particulier, ont occupé la première place dans leurs délibérations;

2) Le but poursuivi par les peuples de la Communauté atlantique est l'établissement d'un ordre dans lequel aucun homme, aucun pays n'aura de raison de craindre pour son existence, sa liberté ou son avenir. La paix du monde ne peut être durablement assurée sur la base d'un équilibre précaire fondé sur la terreur réciproque;

3) L'alliance veut la paix et le désarmement, mais le bloc soviétique a jusqu'ici fait échec à ses efforts. Les puissances occidentales ont présenté une série de plans de désarmement général et complet; le gouvernement soviétique a toujours refusé cependant d'accepter un système de contrôle international efficace et d'application universelle, sans lequel aucun pays ne pourrait faire confiance à un accord de désarmement. Il envisage seulement une vérification des armes détruites et rejette tout contrôle des armements subsistants. Cependant, l'alliance souhaite vivement que, en dépit des déceptions antérieures, les négociations sur le désarmement quand elles seront reprises conduisent à des résultats utiles;

4) En ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires, l'Union soviétique a argumenté, écludé toute discussion véritable et fait obstacle à tout accord pendant près de trois années et durant plus de trois cents réunions. L'Union soviétique, tout en se donnant l'apparence de la bonne foi, a certainement pendant de nombreux mois poursuivi en secret la

préparation de la plus longue série d'essais nucléaires qui ait jamais eu lieu, couronnée par la plus puissante explosion enregistrée jusqu'à présent;

5) Tout en cherchant à intimider les peuples libres par l'étalage de sa puissance nucléaire, l'Union soviétique accentue ses efforts pour réduire à sa merci l'ensemble de Berlin, pour imposer un statut discriminatoire à une Allemagne qu'elle veut maintenir définitivement divisée, et pour dissocier l'alliance atlantique. Tel est le but ultime qu'elle cherche à atteindre dans la crise qu'elle a artificiellement provoquée à Berlin. Violant les obligations qu'elle a souscrites, l'Union soviétique a coupé la ville en deux. En emmurant les populations qu'elle domine, l'U.R.S.S. a montré une fois de plus au monde la véritable nature du système communiste et l'attrait irrésistible exercé par une société libre. Les ministres ont exprimé leur sympathie à l'égard de tous ceux que l'édification du mur de Berlin a séparés de leurs familles et privés de la possibilité de chercher refuge en Occident. Ils ont également exprimé leur admiration pour le courage et l'attachement à la liberté que manifeste la population de Berlin, et ont réaffirmé leur conviction qu'une solution juste et pacifique du problème allemand, Berlin compris, devrait être trouvée sur la base de l'autodétermination;

6) Dans l'esprit de la politique adoptée par l'alliance, les ministres ont rappelé leur déclaration du 16 décembre 1958 sur Berlin et réaffirmé leur détermination de protéger et de défendre les libertés de Berlin-Ouest ainsi que d'assurer à ses habitants les conditions d'une vie prospère et libre;

7) Des droits et obligations dûment établis et solennellement confirmés dans des accords internationaux ne peuvent être annulés unilatéralement, d'un trait de plume, par la signature, par le gouvernement soviétique, d'un « traité de paix » avec un régime qui ne représente personne d'autre que ses maîtres soviétiques. Les trois puissances occidentales, qui ont des responsabilités particulières en ce qui concerne Berlin, restent fidèles à leur devoir de protéger ceux qui leur ont fait confiance. Agissant en étroite coopération avec leurs partenaires de l'alliance, elles

ont pris les mesures nécessaires pour maintenir leurs droits et remplir leurs obligations. En renouvelant leur complet accord sur cette politique, les Etats membres ont réaffirmé les responsabilités que chacun d'entre eux a assumées en ce qui concerne tant la sécurité et le bien-être de Berlin que le maintien de la position des trois puissances dans cette ville. Ils ont résolu de poursuivre entre eux, sur cette question, des consultations approfondies;

8) Le Conseil a entendu des déclarations sur Berlin des ministres des Affaires étrangères des pays les plus directement intéressés, et a été informé de l'intention de reprendre des contacts diplomatiques avec l'Union soviétique, conformément aux objectifs que l'Occident cherche à atteindre en vue de maintenir la paix mondiale, et dans l'espoir que ces contacts permettent de déterminer, si une base de négociation pourrait être trouvée. Leurs collègues ont approuvé la reprise de contacts diplomatiques et ont exprimé l'espoir qu'il serait possible de parvenir à un règlement négocié. Après un examen approfondi de la situation, le Conseil est convenu que l'alliance devait rester ferme en conjuguant la force et la résolution avec la volonté de rechercher des solutions par des moyens pacifiques.

9) Les ministres ont pris note des améliorations apportées par les pays membres à leurs contributions en forces, en vue notamment de faire face à l'aggravation du risque militaire due à la détérioration de la situation à Berlin. Des unités ont été renforcées et leur degré de préparation a été amélioré. Une force mobile d'intervention a été créée. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de programmes communs en matière d'études et de fabrication d'armements ainsi que dans les domaines des communications et de l'infrastructure. Les ministres ont également pris note des progrès accomplis par le Conseil dans l'étude des problèmes à long terme que pose l'accroissement des moyens de dissuasion et de la puissance défensive de l'alliance. Ils ont chargé le Conseil permanent de poursuivre l'examen de ces questions importantes à une date rapprochée;

10) L'alliance atlantique ne menace personne. Dans la conjoncture actuelle l'alliance doit plus que

jamais veiller à sa défense en raison de l'accroissement constant du potentiel militaire du bloc communiste et de l'intention manifeste qu'a celui-ci d'étendre sa domination. Tant que le bloc communiste ne consentira pas à un désarmement véritable les pays de l'alliance doivent continuer à accroître leurs forces et à moderniser leurs armements pour être en mesure de faire face à toute forme d'attaque. Ce n'est qu'en augmentant sa capacité de défense que l'alliance pourra continuer à décourager l'agression communiste. Cette tâche exigera plus d'efforts et d'esprit de sacrifice de la part des nations de l'O.T.A.N., mais le danger croissant qui manifestement les menace ne laisse pas d'autre choix;

11) En examinant la question des plans civils d'urgence, et en particulier la protection de la population civile, le Conseil a reconnu que ces plans constituent un élément essentiel de l'effort de défense des pays de l'O.T.A.N.;

12) Dans le domaine économique, le Conseil a noté que, conformément à une décision prise à la précédente réunion ministérielle, une mission de hautes personnalités avait été nommée pour étudier les moyens d'aider la Grèce et la Turquie dans leurs efforts pour accélérer la mise en œuvre de leurs programmes de développement économique et améliorer le niveau de vie de leurs peuples. La mission soumettra son rapport au Conseil avant la fin du mois d'avril 1962;

13) Les ministres ont souligné l'importance qui s'attache pour les pays membres non seulement à relever le niveau de vie de leurs peuples tout en maintenant une structure économique capable de supporter la charge d'un système efficace de défense, mais encore à élargir l'aide accordée aux pays en voie de développement. L'économie des pays de l'O.T.A.N. est beaucoup plus forte aujourd'hui qu'au moment où l'alliance a été fondée. Pour que ces progrès se poursuivent, les ministres ont souligné également qu'il conviendrait d'élargir et de renforcer la coopération entre les pays membres;

14) La prochaine réunion ministérielle du Conseil aura lieu à Athènes du 3 au 5 mai 1962.

Message de Nouvel An de Monsieur le Ministre d'Etat Pierre Werner

Le 31 décembre 1961 M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça une allocution en langue luxembourgeoise sur les antennes de Radio-Luxembourg, à l'occasion du Nouvel An. Nous reproduisons ci-après le texte de cette allocution.

« Meng le'f Letzeburger !

Schons sti mer nés um Enn vun engem Joer, dât trotz so' villen sche'nen a be'sen Erliewnnessen, trotz dégleche Suergen an Troublementer a muenchen Déler vun der Welt, ewe' en Drâm entflunn ass.

Wa mer d'Bilanz vun desem Joer ze'en, dann erget sech muench Positives. Mer stelle fest, datt dem gre'ssten Dél vun der Mënschhét de Fridden erhâle blo'w, an dât, obwuel verschidde kriddelech Situatio'nen ons derzo' bruecht hun, all Eventualite'ten, an so'guer de' uergst, an d'A ze fâssen. De gesonde Mënscheverstand an d'Beherrschong vun de nationalistischen Stre'mongen hun eng Katastroph fir d'Mënschhét bis elo verhitt. De' westlech Welt stong och ënnert dem Zéchen vun dem wirtschaftlechen a sozialen Opschwonk, dé besonnesch an de Länner vun der europäescher Wirtschaftsuni'o'n manifest

wör. Um europäesche Plang ass et besonnesch d'Wöl-
lenserklärung vu Gro'ssbritannien, mat déne sechs
Länner fir sei Beitrëtt zu der CEE ze verhandelen,
de' dem vergängene Joer de Stempel opgedrückt huet.
Op der änerer Seit si lues a lues d'Plang fir eng
europäesch Zesummenarbecht op politeschem Plang
me' präzise'ert gin a mir hun als Letzeburger ons
derzo' bekannt an aktiv do matgeschafft. Et kann én
och net soen, datt de' iwerse'esch Länner, de' ken-
gem vun dénen zwé gro'sse Bléck verschriwe sin,
me' vum Occident ofgeréckt wäeren. Et gin do Ge-
wënner a Verloschter, de' e'er op eng Konsolidatio'n
vun der westlecher Stellong erauskommen, de' aller-
dengs nach weider ausgebaut a gefestegt muss gin
duerch eng genere's Mathellef vun dem Westen un-
der Le'song vun de mënschlechen a materiellen Pro-
blémer vun déne Länner.

Op der Passivseit vun der Bilanz do stét iewer
och muench Bedauerleches : d'Onénegkét iwer d'Zie-
ler an d'Methoden vun de Verénegte Natio'nen,
d'Geföhren vun dénen neien Testen vun den Atom-
bommen, d'Vershèrfong vun der Lâg zu Berlin,
Önnerdréckong a Gewaltwendong nach op muen-
che Punkte vun der Welt.

An dèer bewegter Zeit ass onst nationalt Liewen
relativ ro'eg verlâf. Mer könne fro' sin, datt ons
kleng Natio'n trotz innerpolitesche Kämpf a Gege-
sätz, de' enger démokratescher Staatsform ében ége
sin, an Enekgét a Geschlossenheit an der Rei vun de
Natio'nen stét. Mer hu keng Problémer we' ver-
schidde vun onse Nopeschlänner, de' un de Liewens-
nerf vun der Natio'n oder vun der politescher Uerd-
nong re'eren. D'Décisio'n, de' ons vere'ert Grande-
Duchesse dest Joer geholl huet a mat dèer Se den
Ierwgro'ssherzog Jean zu Hirem Stellvertrieder ge-
mâch huet, huet onst Vollek a sengem Gefill be-
stärkt, datt ons national Institutio'nen allen No'twen-
degkéten an Uspréich gerecht gin an datt, mat der
Kontinuite't vun engem weise Régime d'Zo'konft an
d'Egenârt vum Land geséichert bleiwen. Aus dém Ge-
fill eraus feiere mer dann mat Elan fir d'e'scht am
Joer 1962 Gro'ssherzoginsgebürtsdâg den 23. Juni
aplâtz vum 23. Januar, aus déne praktesche Grënn,
de' d'Regierong iech an engem Communiqué bekannt
gin huet. Ech sin iwerzégt, datt dât sche'nt Wieder,
dât ons fir onse nationale Feierdâg elo an Aussicht
stét, fir Souveraine a Vollek nach gre'sser Satisfak-
tio'n um Ausdrock vun hirer Verbonnenheit abréngt.

Reng wirtschaftlech gesin wör d'Joer 1961 ént vun
déne ble'hensten, de' mer kann hun. An et ass er-
e'scht ge'nt Enn vum Joer, datt eng gewëss Dämp-
fong vun der Konjunktur agestratt ass. Op der änerer
Seit empanne mer och me' zenter kuerzer Zeit ver-
schidde Spännongen um Arbechtsmârt a gewëss
Preisbewéggongen. De' Tatsachen erënneren ons drun,
datt mer besonnesch och am neie Joer gewieweg ge-
nuch bleiwe müssen fir och Réckschle' an der ékono-
mescher Situatio'n opfänken ze können. D'Gleichge-
wicht an d'Stabilite't vun onser Wirtschaft muss
bestänneg ugestriefft gin an é gesond Verhältnes
töschend national Akommes op der enger Seit, Ge-
wönn-, Preis- a Lo'nniveau op der änerer Seit, müssen
erhâle bleiwen, an dât fir all Stänn, well all Stänn

zo' dem Resultat beidroen, de' de Rechts- a Sozial-
staat Letzeburg ausmâchen.

Gewëss, d'bestänneg Upassung un ëmmer nei Ver-
hältnesser an der Wirtschaft brengen muenech Spä-
nongen mat sech. Net nemmen ënnerleit onst ékono-
mescht Liewen den Influenzen, de' vum Weltmârt
hirkommen, mé onser Generatio'n ass d'spéziell
Problém gestallt vun engem Zesummeuessen zo'
engem europäesche Mârt. Jiddferén denkt do un de'
Sécherhét, de' z. B. onser Landwirtschaft garante'ert
bleiwe muss am Moment wo' se sech an den euro-
päeschen landwirtschaftleche Mârt agliddert iwer
dén an desen Dég so' hefteg zu Bre'ssel discute'ert
ass gin. Et muss én iewer dobei niewt de Geföhren
net de' wirtschaftlech nei Me'glechkéten iwersin, de'
de' europäesch Zesummenarbecht fir d'Landwirt-
schaft opmécht. Et soll én also och un des schwe'er
Problémer erugôn mat engem optimistesche Liewens-
gefill, dât net ausschle'sst, au contraire me' ënner-
streicht d'Erkenntnes vun der Gravite't vun den
Décisio'nen de' ze huele sin. Ech selwer sin iwer-
zégt, datt et fir dest Problém, we' och fir vill âner,
an onse Verhältnesser zefriddestellend Le'songen ze
fanne sin, wann dobei de wirtschaftleche Réalismus
Hand an Hand gét mat enger klarer Zielsetzung an
enger loyaler Acceptatio'n vun den allgemeng uner-
kannte Spillrégelen, de' d'Zesummeliwien an engem
Staat viraussetzt.

Mé och op ânere Gebitter stelle sech fir ons am
neie Joer eng Rei vu gro'ssen a weitréhenden Auf-
gaben. Et leit mer feren, op Sylvesterowend, un dem
mer ons aleguer enspäne sollen, e Programm ze déve-
loppe'eren. Mir könnt et nemmen drop un, fir iech
opzefuerderen am richtege Géscht un d'Wierk erun-
zegen, dât ons am Joer 1962 erwârt, an dât wesent-
lech dohinner tende'ert me' Stabilité't a Fortschritt
an der Wirtschaft, me' gerecht a besser adapte'ert
Rémunératio'nen bei déne schaffende Klassen, gre's-
sere moraleschen an éducative Fortschritt ze ver-
wirklechen.

Duerfir wönschen ech ons alleguer Courage virum
Liewen, en offend Hèrz an en offend Gemitt fir ons
Matbieger, an och dénen, de' Enttäuschongen erlieft
hun, neie Glâw a neie Mut fir ëmmer nés unze-
fänken.

A lôss mer och als Letzeburger Wönsch zum Aus-
drock bringen fir all ons Bridder a Frënn dobaussen
an der Welt, datt onse Nopeschlänner hire Fridden
an hiren ënneren Halt erhâle bleiwt, datt an Asien,
an Afrika, a Südamerika mam soziale Fortschritt
d'politesch Uerdnong gefestegt get, datt ons Frën-
desnatio'nen, de' d'Hâptresponsabilité't vun der Welt-
politik dröen, mat der Festegkét d'kloer Erkenntnes
vun den Aspiratio'nen vun der Mënschheit gegônnt
sief, datt iwerhâpt all Natio'nen de Sënn fir d'Mënsch-
lechkét net vergiessen. Ech kann och net ömhin mech
de gro'ssen Hoffnongen unzeschle'ssen, de' Seng
Hellegkét de Pöpst Johannes den XXIII. dem Aber-
ruffen vun engem Konzil fir 1962 zu Grond geluegt
huet.

Le'f Letzeburger ! Mei Wönsch gét dohin, datt
am Joer 1962 èrer Familien Fridd a Gesondheit er-
hâle bleiwen an datt net zevill matériell Suergen se

drécken; datt virun allem de klore Bléck fir d'Anuerdnong vum Enzelen an d'national Gemeinschaft net verluer soll goen.

Vergiesst elo fir è puer Stonnen èr déglech Suer-gen, a fänkt d'neit Joer mat Vertrauen a mat Schwonk un. Prost Neijoer ! »

Inauguration du Service téléphonique automatique entre Luxembourg et Paris

Le 9 décembre 1961, à 10 h. 30, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a inauguré officiellement, en sa qualité de Ministre des P.T.T., le service téléphonique automatique entre le Grand-Duché de Luxembourg et la région parisienne, au cours d'un premier message téléphonique qu'il a eu avec M. Michel Maurice-Bokanowski, Ministre des Postes et Télécommunications de France.

Voici le texte du message de M. le Ministre d'Etat Pierre Werner :

« Ici Pierre Werner, Premier Ministre et Ministre des P.T.T. du Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

C'est avec une profonde satisfaction que je vous adresse ce premier message téléphonique par le truchement de la ligne qui désormais permettra aux usagers de Paris et de Luxembourg d'entrer en communication en composant simplement le numéro d'appel. Nous réalisons ainsi un progrès remarquable grâce à la performance technique de nos deux administrations dont je tiens à les féliciter. Les Luxembourgeois participent si intensément à la vie poli-

tique et culturelle de votre belle capitale qu'ils ne peuvent que se réjouir de cette innovation. Innombrables sont en effet les liens qui se nouent entre nos deux capitales. Soit qu'il y cherche un perfectionnement professionnel, soit qu'il vienne puiser aux sources du savoir, soit simplement qu'il veuille se plonger dans l'histoire et contempler les impressionnants monuments de Paris, le Luxembourgeois se sent attiré par la ville dans laquelle bat le cœur de la France. L'amélioration technique de ce jour permettra de resserrer encore ces liens humains. Elle est bien dans la ligne du développement de cette amitié fondamentale nécessaire entre des peuples qui s'engagent dans une construction politique commune, celle de l'Europe.

Je formule des vœux pour l'avenir de votre pays et vous prie d'agréer également ceux pour votre bonheur et vos succès personnels. »

A cette occasion des messages furent également échangés entre M. Emile Raus, Directeur de l'Administration des P.T.T. à Luxembourg, et M. R. Croze, directeur général des télécommunications de France, ainsi qu'entre M. Jean Wolff, Ingénieur-chef de la division technique à Luxembourg, et M. R. Croze.

La Production de l'Industrie Minière et de l'Industrie Sidérurgique Luxembourgeoise en 1961

A. - L'Industrie sidérurgique en 1961.

	Fonte	Acier	Nombre de hauts Fourneaux	Effectif Ouvriers
Janvier	316.156	332.713	30	22.122
Février	305.935	325.678	30	22.103
Mars	338.395	367.371	30	22.128
Avril	321.986	340.980	30	22.111
Mai	327.385	349.134	30	22.147
Juin	326.479	360.943	30	22.146
Juillet	334.586	359.207	29	22.169
Août	320.377	346.209	29	22.165
Septembre	319.547	351.593	30	22.332
Octobre	326.664	353.170	30	22.281
Novembre	298.864	317.182	30	22.263
Décembre	297.351	308.603	30	22.259
Total	3.833.725	4.112.783		

B. - L'Industrie minière en 1961.

	Production	Exportation			Effectif Ouvriers
		Allemagne	Belgique	France	
Janvier	545.875	—	31.385	15.683	2.060
Février	535.118	—	88.141	13.265	2.047
Mars	654.042	—	100.142	15.424	2.052
Avril	615.675	—	92.045	15.431	2.045
Mai	635.594	—	91.901	15.797	2.030
Juin	671.136	—	88.447	18.580	2.014
Juillet	669.432	—	69.927	17.291	2.024
Août	672.863	—	78.833	4.743	2.027
Septembre	654.806	—	80.297	18.267	2.022
Octobre	616.262	—	83.373	19.339	2.018
Novembre	605.534	—	79.029	18.519	2.018
Décembre	581.604	—	77.822	16.945	2.009
Total	7.457.941	—	961.342	189.284	2.030 (moyenne)

Nouvelles de la Cour

Le 1^{er} décembre 1961, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Hernan Cuevas, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Chili.

*

Le même jour, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Georges Damas, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Gabon.

*

Le même jour, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence le D^r Augusto Marquez Canizales, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Venezuela.

*

Un communiqué du 2 janvier 1961 annonce que S.A.R. Madame la Grande-Duchesse héritière assistera au Bazar de la Croix-Rouge qui aura lieu le 3 décembre 1961 dans les salons de la Foire Internationale à Luxembourg.

*

Le 4 décembre 1961, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Hector Garcia Godoy, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République Dominicaine, et Lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

*

Le 18 décembre 1961, S.A.R. Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général de Division Massu, Gouverneur Militaire de Metz, Commandant de la 6^e Région Militaire.

*

Le même jour, S.A.R. Monseigneur le Prince a reçu en audience, en présence de Son Excellence Monsieur Geoffroy W. Aldington, C.M.G.O.B.E., Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, le Group-Captain J. R. Gardner, Attaché de l'Air.

*

Un communiqué du 20 décembre 1961 annonce que LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assisteront à la soirée de gala cinématographique que l'Action Familiale et Populaire organise jeudi, le 21 décembre 1961, au cinéma « Ciné-Cité » à Luxembourg.

*

Le 22 décembre 1961, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la

Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur le D^r M. A. Rauf, Ambassadeur de l'Inde, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Un communiqué du 30 décembre 1961 annonce qu'à l'occasion du Nouvel An, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

Réunions du Conseil de Gouvernement et Nouvelles diverses

Réunions du Conseil de Gouvernement.

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni plusieurs fois durant le mois de décembre 1961 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le 4 décembre 1961, le Conseil de Gouvernement s'est réuni pour examiner l'avant-projet de loi concernant la révision des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Au cours de la réunion du 11 décembre 1961, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur un projet de loi concernant les transports routiers, sur le problème de la responsabilité légale des communes en matière d'écoles secondaires et professionnelles, sur

la reconstruction des routes entrant dans le cadre de l'aménagement hydroélectrique de l'Our et sur un projet de loi portant modification de l'article 34 de la loi du 2 août 1939 sur la protection de l'enfance. Il a en outre eu un échange de vues sur les suites à réserver à la conférence interministérielle belgo-luxembourgeoise du 7 décembre 1961 ainsi que sur le problème de l'introduction d'un nouveau régime de chômage.

La réunion du Conseil de Gouvernement du 18 décembre 1961 était consacrée à la délibération sur des questions d'administration interne.

*

NOUVELLES DIVERSES

Le 1^{er} décembre 1961 a eu lieu à Paris une réunion des Ministres des Finances des six pays membres de la Communauté Economique Européenne sous la présidence de M. Wilfrid Baumgartner, Ministre français des Finances.

A cette réunion prirent part du côté luxembourgeois M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, du côté italien M. Paolo Taviani, Ministre des Finances, du côté néerlandais M. Zijlstra Ministre des Finances, du côté allemand M. le Professeur Hettlage remplaçant M. le Ministre Starke, et du côté belge M. Ansiaux, remplaçant le Ministre belge des Finances.

La Commission de la Communauté Economique Européenne était représentée par Son Vice-Président M. Robert Marjolin, le Fonds Monétaire International par le Jonkheer van Lennep et la Banque Européenne d'Investissement par M. Formenti.

*

Le Conseil de l'O.C.D.E. est convenu, au cours de sa réunion du 12 décembre 1961, de maintenir en vigueur l'Accord Monétaire Européen. A cette occasion, celui-ci a toutefois subi certaines modifications. L'amendement principal apporté à l'Accord concerne la durée maximum d'utilisation des crédits consentis par le Fonds Européen, qui a été portée de deux à trois ans. En outre, l'Organisation sera en mesure désormais de décider dans des cas exceptionnels qu'un crédit accordé par le Fonds Européen pourra être remboursé par versements échelonnés répartis sur une période maximum de deux ans.

La décision du Conseil de l'O.C.D.E. a été prise sur proposition du Comité Directeur de l'Accord Monétaire Européen dans le cadre de l'examen général auquel l'Organisation devait procéder à la fin de la troisième année suivant la mise en application de l'Accord.

*

Le « Plan Fouchet ».

L'Assemblée Parlementaire Européenne a approuvé dans l'ensemble le « plan Fouchet » d'union politique européenne, mais elle l'a complété par diverses propositions tendant à accroître le caractère communautaire de l'union projetée. C'est à la condition que ces propositions soient prises en considération par les gouvernements qu'elle a donné son approbation à « l'Europe des patries ».

Les parlementaires européens considèrent le projet Fouchet comme très en retrait par rapport à l'objectif défini dans la déclaration adoptée à Bonn le 18 juillet.

L'Assemblée propose que la nouvelle organisation s'appelle « Union des peuples d'Europe ». Elle insiste notamment sur la nécessité de maintenir intégralement les traités de Paris et de Rome et de ne rien entreprendre qui puisse compromettre l'efficacité de la coopération au sein de l'O.T.A.N.

Elle attache une importance particulière à l'engagement prévu dans le projet Fouchet, en vertu duquel le nouveau traité serait soumis à une révision générale dans un délai de trois ans, révision qui,

selon l'Assemblée, devrait obligatoirement se faire dans le sens d'un progrès vers une union politique plus étroite.

*

Accord en matière judiciaire entre les pays du Benelux.

M. Fayat, ministre adjoint aux Affaires étrangères, le Jonkheer Texeira de Mattos, ambassadeur des Pays-Bas, et M. N. Hommel, ambassadeur de Luxembourg, ont procédé à la signature du Traité entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg sur la compétence judiciaire sur la faillite, sur l'autorité et l'exécution des décisions judiciaires, des sentences arbitrales et des actes authentiques. Ils ont également signé le texte du neuvième protocole additionnel au protocole signé à Bruxelles le 25 juillet 1958, entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas pour l'établissement d'un nouveau tarif de droits d'entrée.

*

Le Benelux va-t-il vers son unité politique ?

Tout au long d'une diagonale qui va des Pays-Bas aux Balkans, l'Europe montre les cicatrices de son Histoire. Depuis le Moyen-Age, chocs ethniques, convulsions politiques, religieuses et linguistiques ont abouti dans les régions qu'elle traverse, à des agrégations, à des stabilisations qui portent, indélébiles, les traces d'un passé violent.

A l'extrémité Nord-Ouest de cette diagonale se situent les Etats du Benelux dont l'Histoire passionnante comme un beau roman de bravoure nous est contée dans le numéro de Décembre-Janvier, qui vient de paraître, de la Revue « Les Cahiers de l'Histoire ».

« Les Cahiers de l'Histoire » ont réussi la gageure de réunir en un document unique la somme des connaissances relatives à l'Histoire des Etats du Benelux. C'est la première fois — la bibliographie en témoigne — qu'un tel ouvrage a été réalisé.

*

« Le Benelux commenté », tel est le titre d'un ouvrage de 368 pages qui contient tous les docu-

ments concernant la genèse et l'interprétation du traité Benelux.

Cet intéressant volume vient d'être publié par Jacques Karelle et Fritz de Kemmeter aux Etablissements Emile Bruylant à Bruxelles.

On sait que depuis le 1^{er} novembre 1960 le traité instituant l'Union Economique Benelux est entré en vigueur. Les textes y relatifs ont été approuvés par la loi belge du 20 juin 1960, par la loi néerlandaise du 23 juin 1960 et par la loi luxembourgeoise du 5 août 1960.

Ils ont donné des extraits de l'exposé des motifs présenté par chacun des trois gouvernements et contenant d'abord un vaste commentaire commun et puis les observations particulières de chaque pays. Ils reproduisent ce qui résulte comme suggestions, propositions, questions, des débats du Conseil interparlementaire Benelux, comme aussi des rapports présentés dans les parlements nationaux et des discussions qui s'y sont rattachés ainsi que de l'aide-mémoire commun des gouvernements qui y répondait.

A la première partie de l'ouvrage, recueil des textes, avec annexes, protocoles, convention transitoire et commentaires officiels, les deux auteurs ont bien voulu ajouter une seconde partie contenant les dispositions antérieures, maintenues par le traité et celles postérieurement prises en exécution de celui-ci

*

Le « Ministère de l'Education nationale et de la Culture » de Belgique, section des « Arts, des Lettres et de l'Education populaire » vient, à l'initiative du « Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement musical » d'admettre, comme manuel classique dans les établissements d'enseignement musical subventionnés par l'Etat, « l'Etude du Piano » (Schott Frères, Bruxelles), le récent et remarquable ouvrage de notre compatriote, Herbert Scherer, professeur au Conservatoire de Luxembourg. Cette décision entraîne le droit de faire figurer sur les exemplaires de l'ouvrage ainsi honoré la mention « Ouvrage adopté comme manuel classique par le Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement musical du Royaume de Belgique ».

Le Mois en Luxembourg (mois de décembre)

1^{er} décembre : Dans la grande salle du « Carrefour » à Luxembourg le R. P. Edouard Boné S. J., professeur de biologie, parle de l'« Originalité biologique de l'Homme ».

A la Galerie Bradtké l'artiste-peintre belge Jean Mulders expose une série d'œuvres récentes.

2 décembre : Dans les salons du Restaurant « Pôle Nord » à Luxembourg M. Léon Hannotte, avocat à Mons, traite sous les auspices de la LUXOM le sujet « Congo An II ».

La Galerie Wierschem expose une série d'huiles et d'aquarelles de l'artiste-peintre Emile Majerus †

3 décembre : A la Galerie Beffa à Luxembourg l'artiste-peintre luxembourgeois Mett Hoffmann expose une série d'œuvres récentes.

A Esch-sur-Alzette les maîtres-forgerons et serruriers célèbrent leur fête patronale.

4 décembre : Les mineurs du bassin minier fêtent leur patronne Ste Barbe.

Dans la grande salle du « Carrefour » à Luxembourg le professeur Enrico José, inspecteur des catacombes et des Musées du Latran, fait une conférence sur le sujet « Les récentes fouilles et découvertes de Saint-Pierre à Rome ».

5 décembre : La Galerie Municipale d'Art de la Ville de Luxembourg expose une série d'œuvres de l'artiste-peintre espagnol Salvador Dali.

6 décembre : Au siège de la Croix Rouge luxembourgeoise à Luxembourg M. Marcel Franck, chef de bureau de l'Etat Civil de la Ville de Luxembourg, parle sur des questions touchant le mariage et l'indigénat.

7 décembre : Fondation à Luxembourg d'un comité d'action contre la faim dans le monde placé sous le haut patronage de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier.

8 décembre : Au foyer Européen à Luxembourg le Cercle de la CECA invite à une conférence de M. F. Moravec illustrée par la projection du film ayant pour titre : « Porté disparu au seuil de l'Arctique ».

L'Association luxembourgeoise des amateurs de la Photo « Caméra-Luxembourg » invite à une soirée de projections organisée en collaboration avec le « Photo-Club Esch » dans la grande salle du Restaurant Pôle Nord à Luxembourg.

9 décembre : En sa qualité de Ministre des P.T.T. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, inaugure officiellement le service téléphonique automatique entre le Luxembourg et la région parisienne.

L'Association sportive de la Police de la Ville de Luxembourg invite à sa 11^e journée d'amitié policière franco-belgo-luxembourgeoise.

A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette, exposition organisée par les « Amis de la peinture ».

A Echternach les bourgmestres du Grand-Duché se réunissent sous la présidence de M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, pour leur 3^e réunion semestrielle.

10 décembre : L'American-Luxembourg Society invite à un concert symphonique donné au grand Hall d'Exposition de Luxembourg-Limpertsberg par la « Eastman Philharmonia » de l'Université de Rochester (U.S.A.).

Au Théâtre Municipal à Luxembourg la Comédie de l'Est présente « Arlequin, serviteur de deux maîtres », comédie de Carlo Goldoni.

La Chorale Municipale de Pétange invite à un concert vocal sous la direction de M. Paul Sontag et avec le concours du ténor René Ewen.

A Diekirch le Groupement des Sylviculteurs luxembourgeois tient son assemblée générale annuelle.

11 décembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg le Cercle d'Etudes de l'Enfance In-

adaptée invite à une soirée de lecture du jeune écrivain luxembourgeois Emile Hemmen.

12 décembre : A la salle de lecture du « Carrefour » à Luxembourg le R. P. Courtois S. J., professeur à l'Ecole des parents et éducateurs de Belgique, fait une conférence sur le thème « Les parents face à la télévision ».

A la Galerie Bradtké l'artiste-peintre luxembourgeois Roger Steffen expose une série d'œuvres récentes.

14 décembre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg « Exploration du Monde » présente « Chili, terre tourmentée », récit et film en couleur de Gilbert Leuck.

Dans la grande salle de la Chambre de Commerce M. Michel Mosinger, professeur à la Faculté de Médecine d'Aix-Marseille, fait une conférence sur le thème « La pathogénie et le traitement du cancer ».

A la Tribune du Jeune Barreau au Palais de la Justice M. Roger Nerson, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, parle sur la responsabilité civile des parents.

15 décembre : Dans la salle de conférence de la Chambre de Commerce à Luxembourg M. Armand Simon, chef de cabinet de M. le Ministre de la Justice et des Affaires Economiques, fait une conférence sur le sujet « Les règles de concurrence dans le Marché Commun, une approche juridique et économique ».

16 décembre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les Productions Herbert présentent « Constance », comédie de Pol Quentin d'après Somerset Maugham.

A la Galerie Municipal d'Art à Esch-sur-Alzette l'artiste-peintre luxembourgeois Roger Kœmptgen expose une série d'œuvres récentes.

17 décembre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'Ensemble Eugène Heinen présente « Rumpelstilzchen », conte de fée des frères Grimm, dans une adaptation de Norbert Weber.

A l'Hôtel de Ville de Dudelange l'artiste-peintre Alo Bové expose une série d'œuvres récentes.

18 décembre : A la Galerie Wierschem l'artiste-peintre Léon Debrabander expose une série d'œuvres récentes.

19 décembre : Dans le cadre de l'accord culturel néerlandais-luxembourgeois les Amitiés néerlandais-luxembourgeoises invitent à un récital de musique de chambre donné par le Danzikwintet au grand auditorium de Radio-Télé-Luxembourg.

L'Association luxembourgeoise pour le Développement de l'Epargne et la Défense des Intérêts des Détenteurs de Valeurs Mobilières invite à une conférence prononcée par M. Fernand Koster, secrétaire général à la Bourse de Luxembourg, sur le thème « Formation de Capitaux et Investitions ».

- Au Théâtre Municipal à Luxembourg le « Baseler Stadttheater » présente « Hamlet » de William Shakespeare.
- 20 décembre : Dans la salle des fêtes du Conservatoire Municipal de Musique de Luxembourg M^{lle} Amélie Gonner, professeur de piano, parle sur l'éducation musicale en Amérique.
- A la Chambre de Commerce le comité des Amis de l'Histoire invite à une causerie de M. Paul Modert, inspecteur des Eaux et Forêts, sur ses impressions en Nigérie.
- 21 décembre : Au Ciné Cité à Luxembourg, projection du film « El Cid » en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière dans le cadre d'une soirée de gala organisée par l'Action Familiale et Populaire au profit de son œuvre sociale.
- 22 décembre : Au Musée Pescatore à Luxembourg l'Association numismatique luxembourgeoise invite à une exposition consacrée à l'histoire des monnaies.
- 25 décembre : Dans les locaux du « Carrefour » à Luxembourg la chorale municipale « Orphéon » organise une grande fête de Noël avec représentation théâtrale.
- 26 décembre : Au Café de la Bourse à Luxembourg l'Union Nationale des Etudiants Luxembourgeois tient son traditionnel Congrès de Noël.
- Bénédiction du vin dans la ville mosellane de Grevenmacher.
- 27 décembre : A la Galerie Horn à Luxembourg, l'artiste-peintre parisienne Jacqueline Pavlowsky expose une série de gouaches et de dessins.
- 28 décembre : A la Maison de Cassal à Luxembourg le Comité international des professeurs de langues vivantes se réunit en séance de travail.
- 31 décembre : Sur les ondes de Radio-Luxembourg M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, adresse à la population luxembourgeoise une allocution de Nouvel-An.

Statistiques diverses

L'Administration des Eaux et Forêts

EXERCICE 1960

(1^{er} octobre 1959 au 30 septembre 1960)

25 décembre : Dans les locaux du « Casino » à Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des Femmes organise une soirée de bienfaisance au profit de son œuvre.

26 décembre : Au Café de la Poste à Luxembourg, l'Union nationale des Femmes luxembourgeoises organise une soirée de bienfaisance au profit de son œuvre.

27 décembre : L'Association luxembourgeoise des Femmes organise une soirée de bienfaisance au profit de son œuvre.

28 décembre : A la Maison de Luxembourg, le Comité luxembourgeois des Femmes organise une soirée de bienfaisance au profit de son œuvre.

29 décembre : Sur les ondes de Radio-Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, s'adresse au Luxembourg et à la région germanophone.

30 décembre : En sa qualité de Ministre des P.T.T., Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, inaugure officiellement le service téléphonique automatique entre le Luxembourg et la région germanophone.

L'Association sportive de la Police de la Ville de Luxembourg invite à sa 11^e journée d'activités sportives franco-allemandes.

A la Galerie Municipale d'Art à Kirchberg-Alzette, exposition organisée par les « Amis de la peinture ».

A Echternach les Bourgmestres du Grand-Duché se réunissent sous la présidence de M. Pierre Geispies, Ministre de l'Intérieur, pour leur 2^e réunion semestrielle.

31 décembre : L'American-Luxembourg Society invite à un concert symphonique donné au grand Hall d'Exposition de Luxembourg-Imperfsberg par le « Eastman Philharmonic » de l'Université de Rochester (U.S.A.).

Au Théâtre Municipal à Luxembourg la Comédie de l'Etat présente « Arioguin, serviteur de deux maîtres », comédie de Carlo Goldoni.

La Chorale Municipale de Prange invite à un concert vocal sous la direction de M. Paul Sontag et avec le concours du ténor René Esen.

A Diekirch le Gouvernement des Néerlandais luxembourgeois tient une assemblée générale annuelle.

31 décembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg le Cercle d'Etudes de l'Enfance In-

fantile organise une soirée de bienfaisance au profit de son œuvre.

1^{er} janvier : Dans la salle de conférence de la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. Armand Simon, chef de cabinet de M. le Ministre de la Justice et des Affaires Economiques, fait une conférence sur le sujet « Les règles de concurrence dans le Marché Commun, une approche juridique et économique ».

2^{er} janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg, les Professeurs Herbert presentent « Comédies », comédie de Tol Quentis d'après Sommerst Muehlen.

A la Galerie Municipal d'Art à Esch-sur-Alzette l'artiste-peintre luxembourgeois Roger Eschinger expose une série d'œuvres récentes.

3^{er} janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'Ensemble Régional Helmen présente « Rumpelstilchen », conte de He des frères Grimm, dans une adaptation de Norbert Weber.

A l'Hôtel de Ville de Dudelange l'artiste-peintre Alo Davé expose une série d'œuvres récentes.

4^{er} janvier : A la Galerie Wierschen l'artiste-peintre Lion Dehrhansley expose une série d'œuvres récentes.

5^{er} janvier : Dans le cadre de l'accord culturel néerlandais-luxembourgeois les Amities néerlandais-luxembourgeoises invitent à un récital de musique de chambre donné par le Duo féminin en grand soliste de Radio-Télé-Luxembourg.

L'Association luxembourgeoise pour le Développement de l'Eglise et la Défense des Intérêts des Délégués de Valeurs Mobilières invite à une conférence présentée par M. Fernand Kauer, secrétaire général à la Bourse de Luxembourg, sur le thème « Formation de Capital et Investitions ».

Continent	District	Conférence forestière	Section	Produit		Total	Taux	Section
				Matériau	Industriel			
Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	1.201,09		1.201,09		
				56,01		56,01		
				24,71		24,71		
				28,22		28,22		
				91,93		91,93		
				1.342,60		1.342,60		
				49,33		49,33		
				123,87		123,87		
				71,67		71,67		
				9,33		9,33		
4,29		4,29						
18,75		18,75						
303,36		303,36						
45,12		45,12						
27,70		27,70						
51,39		51,39						
20,92		20,92						
40,11		40,11						
109,53		109,53						
59,22		59,22						
7,73		7,73						
66,23		66,23						
272,09		272,09						
679,26		679,26						
169,96		169,96						
143,31		143,31						
24,06		24,06						
124,25		124,25						
446,72		446,72						
426,49		426,49						
153,20		153,20						
17,22		17,22						
13,44		13,44						
193,91		193,91						
96,92		96,92						
18,19		18,19						
64,82		64,82						
2,42		2,42						
192,46		192,46						
69,51		69,51						
2.524,06		2.524,06						
1,9%		1,9%						
0,8%		0,8%						

Statistiques diverses

de

l'Administration des Eaux et Forêts

EXERCICE 1960

(1^{er} octobre 1959 au 30 septembre 1960)

SOMMAIRE

I. — BOIS SOUMIS AU RÉGIME.

- 1) Étendue, mode de traitement et essences 17-18
- 2) Rendement en argent 19-27
- 3) Rendement en matière ligneuse 28-29
- 4) Prix de vente 30-31
- 5) Main d'œuvre forestière 32-33
- 6) Frais d'abattage 34-35
- 7) Assurance contre les risques d'incendie 36

II. — FORÊT PRIVÉE.

- 1) Rendement matière et argent 37
- 2) Déboisements et défrichements
Boisements et reboisements 38

III. — FORÊT LUXEMBOURGEOISE.

- 1) Production 39-41
- 2) Importations et exportations 42-43
- 3) Évolution du Marché des bois 44-46

VI. — CHASSE.

- 1) Relevé du gibier abattu 47
- 2) Relevé des permis et lots de chasse 48

Cantonnement	Domaine	Contenance totale		feuilleue		résineuse		Futaie mélangée		Total	Taillis	Surface non boisée
		ha	%	ha	%	ha	%	ha	%			
Luxembourg-Est . . .	Grunewald	1.201,09		901,65		299,44		—		1.201,09	—	—
	Buchholz	56,61		44,90		11,71		—		56,61	—	—
	Schötterhardt	24,71		17,24		7,47		—		24,71	—	—
	Trois Glands	28,32		—		—		28,32		28,32	—	—
	Rodenbusch (Moutfort)	31,95		30,80		1,15		—		31,95	—	—
			1.342,68		994,59		319,77		28,32		1.342,68	—
Luxembourg-Ouest . . .	Bramschbusch	49,37		23,08		18,96		7,29		49,33	0,03	—
	Juckelsbusch	125,76		80,81		40,25		1,81		122,87	—	2,90
	Rodenbusch	76,97		68,89		2,78		—		71,67	—	5,30
	Zolverknapp	2,50		—		0,35		—		0,35	2,15	—
	Kopstal	4,29		—		4,29		—		4,29	—	—
	Deckebösch	15,82		14,75		—		—		14,75	0,21	0,86
		274,71		187,53		66,63		9,10		263,26	2,39	9,06
Mersch	Binzrath	51,97		14,20		31,92		—		46,12	—	5,85
	Deisterbusch-Teiperley	37,70		12,72		24,98		—		37,70	—	—
	Heckenhof	32,19		14,49		17,10		—		31,59	—	0,60
	Herrenbusch	22,92		15,78		7,14		—		22,92	—	—
	Letztert	49,11		44,08		5,03		—		49,11	—	—
	Meysembourg	109,63		72,39		37,14		—		109,53	—	0,10
	Meysembourg-Seitert	41,54		24,58		14,64		—		39,22	—	2,32
	Riederheck	3,73		2,23		1,50		—		3,73	—	—
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67,07		65,79		1,06		—		66,85	—	0,22
	Schoenfels-Hollenfels	278,67		206,30		65,79		—		272,09	—	6,58
			694,53		472,56		206,30		—		678,86	—
Diekirch	Fünfter	160,64		104,47		56,17		—		160,64	—	—
	Bettendorf	143,21		111,64		28,43		3,14		143,21	—	—
	Leiverdelt	36,00		30,00		6,00		—		36,00	—	—
	Marscherwald	134,32		52,28		82,04		—		134,32	—	—
	Kammerwald	446,72		374,82		71,90		—		446,72	—	—
		920,89		673,21		244,54		3,14		920,89	—	—
Grevenmacher	Berburgerwald	133,20		116,98		16,22		—		133,20	—	—
	Givenich	38,33		34,61		2,66		—		37,27	—	1,06
	Château de Betzdorf	13,44		12,44		1,00		—		13,44	—	—
		184,97		164,03		19,88		—		183,91	—	1,06
Wiltz	Wiltz-Merkholtz	101,62		9,63		76,40		—		86,03	9,73	5,86
	Clervaux	49,42		12,31		32,88		—		45,19	4,13	0,10
	Freng-Penzeberg	117,18		3,30		61,52		—		64,82	52,36	—
	Fondation Stoffel	2,42		1,52		0,90		—		2,42	—	—
			270,64		26,76		171,70		—		198,46	66,22
		3.688,42		2.518,68		1.028,82		40,56		3.588,06	68,61	31,75
		100 %		68,3 %		27,9 %		1,1 %		—	1,9 %	0,8 %
	Total											

Etendue des forêts soumises au régime forestier.

Propriétaires	Cantonnement	Surface totale		Futaie		mêlée	Taillis	Surface non boisée
		ha	%	feuilleue	résineuse			
Etat	Luxembourg-Est	1.342,68		994,59	319,77	28,32	—	—
	Luxembourg-Ouest	274,71		187,53	66,63	9,10	2,39	9,06
	Mersch	694,53		472,56	206,30	—	—	15,67
	Diekirch	920,89		673,21	244,54	3,14	—	—
	Grevenmacher	184,97		164,03	19,88	—	—	1,06
	Wiltz	270,64		26,76	171,70	—	66,22	5,96
	Total	3.688,42	100%	2.518,68	1.028,82	40,56	68,61	31,75
				68,3%	27,9%	1,1%	1,9%	0,8%
Communes	Luxembourg-Est	2.670,88		2.538,26	132,62	—	—	—
	Luxembourg-Ouest	5.520,64		4.654,88	661,69	61,69	8,60	133,78
	Mersch	6.073,75		4.699,19	1.135,87	160,49	24,15	54,05
	Diekirch	6.474,56		5.397,11	911,92	18,18	144,15	3,20
	Grevenmacher	6.644,05		6.113,83	386,49	35,86	65,46	42,41
	Wiltz	2.424,90		1.266,14	873,79	32,97	251,80	0,20
	Total	29.808,78	100%	24.669,41	4.102,38	309,19	494,16	233,64
				82,7%	13,8%	1%	1,7%	0,8%
Etablissements publics	Luxembourg-Est	167,38		137,49	29,89	—	—	—
	Luxembourg-Ouest	2,58		0,67	1,79	—	0,12	—
	Mersch	377,93		200,39	168,68	—	0,58	8,28
	Diekirch	279,50		141,72	64,52	12,34	60,92	—
	Grevenmacher	4,30		4,05	0,25	—	—	—
	Wiltz	467,27		24,29	210,55	—	232,43	—
	Total	1.298,96	100%	508,61	475,68	12,34	294,05	8,28
				39,1%	36,6%	0,9%	22,6%	0,7%
Etat		3.688,42		2.518,68	1.028,82	40,56	68,61	31,75
	Communes	29.808,78		24.669,41	4.102,38	309,19	494,16	233,64
	Etablissements publics	1.298,96		508,61	475,68	12,34	294,05	8,28
	Total	34.796,16	100%	27.696,70	5.606,88	362,09	856,82	273,67
				79,6%	16,1%	1%	2,5%	0,8%

Revenu brut des domaines de l'Etat.

Cantonnement	Domaine	Contenance ha	Ventes fr.	Valeur des prestations fr.	Produits accessoires fr.	Location		Totaux fr.	A l'hectare fr.
						Chasse fr.	Pêche fr.		
Luxembourg-Est .	Grunewald	1.201,09	3.565.232	38.427	9.400	14.261	—	3.627.320	3.020
	Buchholz	56,61	19.952	—	—	10.155	—	30.107	532
	Schötterhardt	24,71	—	—	—	3.046	—	3.046	123
	Trois Glands	28,32	101.408	—	—	—	—	101.408	3.581
	Rodenbusch (Mouifort)	31,95	—	—	—	4.200	—	4.200	131
		1.342,68	3.686.592	38.427	9.400	31.662	—	3.766.081	2.805
Luxembourg-Ouest .	Brameschbusch	49,37	2.120	—	250	6.513	—	8.883	180
	Juckelsbusch	125,76	384.187	—	880	24.410	721	410.198	3.262
	Rodenbusch	76,97	91.468	—	—	13.292	—	104.760	1.361
	Zolverknapp	2,50	—	—	—	66	—	66	26
	Kopstal	4,29	12.738	—	—	310	—	13.048	3.041
	Deckebösch	15,82	—	—	—	—	—	—	—
		274,71	490.513	—	1.130	44.591	721	536.955	1.955
Mersch	Binzrath	51,97	27.809	—	—	7.982	—	35.791	689
	Deisterbusch-Teiperley	37,70	48.729	—	—	5.939	2.847	57.515	1.526
	Heckenhof	32,19	232	—	—	5.750	—	5.982	186
	Herrenbusch	22,92	14.715	—	—	3.028	—	17.743	774
	Letztert	49,11	100.195	—	—	5.297	—	105.492	2.148
	Meysembourg	109,63	211.686	—	—	9.228	—	220.914	2.015
	Meysembourg-Seitert	41,54	64.919	—	—	9.227	—	74.146	1.785
	Riederheck	3,73	7.419	—	—	2.012	—	9.431	2.528
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67,07	31.231	—	—	10.460	—	41.691	622
	Schönefels-Hollenfels	278,67	473.460	1.000	—	28.640	1.200	504.300	1.810
			694,53	980.395	1.000	—	87.563	4.047	1.073.005
Diekirch	Fünfter	160,64	284.810	990	—	10.612	—	296.412	1.845
	Bettendorf	143,21	209.085	3.320	—	9.961	—	222.366	1.553
	Leivdelt	36,00	—	—	—	4.275	201	4.476	124
	Marscherwald	134,32	438.901	—	—	19.792	4.516	463.209	3.449
	Kammerwald	446,72	800.469	—	—	—	—	802.969	1.797
		920,89	1.733.265	4.310	2.500	44.640	4.717	1.789.432	1.943
Grevenmacher	Berburgerwald	133,20	44.335	—	—	16.401	—	60.736	456
	Givenich	38,33	69.434	13.610	—	3.949	—	86.993	2.270
	Château de Betzdorf	13,44	—	—	5.900	3.840	—	9.740	725
		184,97	113.769	13.610	5.900	24.190	—	157.469	851
Wiltz	Wiltz-Merkholtz	101,62	110.200	2.250	16.335	4.449	520	133.754	1.316
	Clervaux	49,42	67.052	—	—	2.950	1.828	71.830	1.453
	Freng-Penzeberg	117,18	44.402	150	—	6.750	—	51.302	438
	Fondation Stoffel	2,42	2.963	—	—	—	—	2.963	1.224
			270,64	224.617	2.400	16.335	14.149	2.348	259.849
	Total	3.688,42	7.229.151	59.747	35.265	246.795	11.833	7.582.791	2.056
			95,3%	0,8%	0,6%	3,2%	0,1%	100%	

Dépenses des domaines de l'Etat.

Cantonnement	Domaine	Gestion et surveillance	Exploitations	Plantations	Construction de routes	Entretien de routes	Congé et charges sociales	Impôt foncier	Assur. agric. et forestière	Divers	Totaux	A l'hectare
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	Grunewald	340.740	725.256	258.680	82.250	41.905	105.983	198.841	73.021	—	1.826.676	1.521
	Buchholz	18.642	15.553	—	—	—	1.229	3.930	3.555	—	42.909	758
	Schutterhardt	7.270	—	12.500	—	—	670	1.203	1.552	—	23.195	939
	Trois Glands	4.202	11.845	—	—	—	508	—	1.778	—	18.333	647
	Rodenbusch (Moutfort)	10.202	—	—	—	—	—	1.533	2.006	—	13.741	430
		381.056	752.654	271.180	82.250	41.905	108.390	205.507	81.912	—	1.924.854	1.434
Luxbg.-Ouest	Brameschbusch	12.791	—	41.578	—	—	3.274	2.385	3.099	—	63.127	1.279
	Juckelsbusch	41.291	84.625	37.174	—	14.660	7.483	6.075	7.741	—	199.049	1.583
	Rodenbusch	30.570	21.928	33.251	188.608	46.861	23.249	9.630	4.548	—	358.645	4.660
	Zolverknapp	887	5.897	3.500	—	—	—	108	80	—	1.075	430
	Kopstal	1.032	—	—	—	—	—	600	270	—	11.940	2.783
		1.935	—	—	—	—	—	—	940	—	2.875	182
		88.506	112.450	115.503	188.608	61.521	34.647	18.798	16.778	—	636.711	2.318
Mersch	Binzrath	17.589	11.779	9.099	—	2.690	4.433	5.130	2.817	—	53.537	1.030
	Deisterbusch-Teiperley	9.843	1.590	—	—	—	658	4.946	2.367	—	19.404	515
	Heckenhof	6.571	1.456	21.646	—	—	3.275	2.003	1.901	—	36.852	1.145
	Herrnbusch	4.806	5.637	5.096	—	1.944	1.628	1.248	1.376	714	22.449	979
	Letzert	19.140	28.267	—	—	10.809	1.937	4.975	2.940	—	68.068	1.386
	Meysembourg	32.241	58.365	1.050	—	8.740	6.708	10.158	6.577	—	123.839	1.130
	Meysembourg-Seitert	12.892	12.297	29.264	—	—	5.413	4.405	2.608	—	66.879	1.610
	Riederheck	1.446	1.035	7.412	—	600	533	528	3.373	—	14.947	4.007
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	13.821	17.864	7.210	—	—	1.238	12.293	3.952	—	56.378	841
	Schenfels-Hollenfels	94.847	82.750	19.038	—	—	—	13.430	12.170	11.931	1.305	235.471
		213.196	221.040	99.815	—	24.783	39.273	57.856	39.842	2.019	697.824	1.005
Diekirch	Fünfter	60.455	85.662	10.471	—	4.104	38.540	23.192	10.088	2.340	234.852	1.462
	Bettendorf	46.452	64.830	61.839	—	—	15.674	21.355	8.994	—	219.144	1.530
	Leiverdelt	12.704	—	4.044	—	—	243	2.561	2.261	—	21.813	606
	Marscherwald	50.179	52.217	27.050	—	—	10.854	9.553	8.435	—	158.288	1.178
	Kammerwald	84.272	153.301	—	—	—	11.685	—	28.054	—	277.321	621
		254.062	356.019	103.404	—	4.104	76.996	56.661	57.832	2.340	911.418	990
Grevenmacher	Berburgerwald	35.445	30.293	16.575	—	—	3.470	4.464	8.365	97	98.709	741
	Givenich	11.482	33.822	15.471	—	—	2.909	2.729	2.407	5.886	74.706	1.949
	Château de Betzdorf	2.935	1.413	7.172	—	—	869	464	844	2.592	16.289	1.212
		49.862	65.528	39.218	—	—	7.248	7.657	11.616	8.575	189.704	1.026
Wiltz	Wiltz-Merkholtz	26.483	39.838	40.005	—	59.123	10.463	10.392	5.505	1.152	192.961	1.899
	Clervaux	35.677	31.484	1.950	—	2.392	3.269	6.375	2.820	110	84.077	1.701
	Freng-Penzeberg	39.162	17.032	71.660	—	—	5.277	6.908	5.013	1.024	146.076	1.247
	Fondation Stoffel	451	1.087	10.158	—	—	523	255	145	—	12.619	5.214
			101.773	89.441	123.773	—	61.515	19.532	23.930	13.483	2.286	435.733
		1.088.455	1.597.132	752.893	270.858	193.828	286.086	370.409	221.363	15.220	4.796.244	1.300
	Total	22,9%	33,3%	15,7%	5,6%	4%	5,9%	7,7%	4,6%	0,3%	100%	

Revenu net des domaines de l'Etat.

Cantonnement	Domaine	Contenance ha	Recettes fr.	Dépenses fr.	Revenu net	
					Total fr.	A l'hectare fr.
Luxembourg-Est	Grünwald	1.201,09	3.627,320	1.826,676	1.800,644	1.499
	Buchholtz	56,61	30,107	42,909	—	226
	Schutterhardt	24,71	3,046	23,195	—	815
	Trois Glands	28,32	101,408	18,333	—	2,933
	Rodenbusch (Moutfort)	31,95	4,200	13,741	—	299
		1.342,68	3.766,081	1.924,854	1.841,227	1.371
Luxembourg-Ouest	Brameschbusch	49,37	8,883	63,127	—	1,099
	Juckelsbusch	125,76	410,198	199,049	211,149	1,679
	Rodenbusch	76,97	104,760	358,645	—	3,298
	Zolverknapp	2,50	66	1,075	—	404
	Kopstal	4,29	13,048	11,940	—	258
	Deckebösch	15,82	—	2,875	—	182
	274,71	536,955	636,711	—	363	
Mersch	Binzrath	51,97	35,791	53,537	—	341
	Deisterbusch-Teiperley	37,70	57,515	19,404	38,111	1,011
	Heckenhof	32,19	5,982	36,852	—	959
	Herrenbusch	22,92	17,743	22,449	—	205
	Letzert	49,11	105,492	68,068	37,424	762
	Meysembourg	109,63	220,914	123,839	97,075	885
	Meysembourg-Seitert	41,54	74,146	66,879	7,267	175
	Riederheck	3,73	9,431	14,947	—	1,471
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67,07	41,691	56,378	—	219
	Schoenfels-Hollenfels	278,67	504,300	235,471	268,829	965
		694,53	1.073,005	697,824	375,181	540
	Diekirch	Fünfter	160,64	296,412	234,852	61,560
Bettendorf		143,21	222,366	219,144	3,222	22
Leiveldt		36,00	4,476	21,813	—	482
Marscherwald		134,32	463,209	158,288	304,921	2,270
Kammerwald		446,72	802,969	277,321	525,648	1,177
		920,89	1.789,432	911,418	878,014	953
Grevenmacher	Berburgerwald	133,20	60,736	98,709	—	285
	Givenich	38,33	86,993	74,706	12,287	321
	Château de Betzdorf	13,44	9,740	16,289	6,549	487
		184,97	157,469	189,704	—	174
Wiltz	Wiltz-Merkholtz	101,62	133,754	192,961	59,207	583
	Clervaux	49,42	71,830	84,077	12,247	248
	Freng-Penzebiërg	117,18	51,302	146,076	—	809
	Fondation Stoffel	2,42	2,963	12,619	—	3,990
		270,64	259,849	435,733	—	650
	3.688,42	7.582,791	4.796,244	2.786,547	755	
		100%	63,3%	36,7%		
	Total					

Recettes brutes.

Cantonnement	Etendue ha	Ventes fr.	Prestations fr.	Produits accessoires fr.	Location		Total	A l'hectare
					Chasse fr.	Pêche fr.		
Luxembourg-Est	2.670,88	3.369.105	22.164	17.160	396.924	802	3.806.155	1.425
Luxembourg-Ouest	5.520,64	9.357.862	6.649	55.123	689.561	19.912	10.129.107	1.835
Mersch	6.073,76	9.983.705	4.800	110	1.001.774	33.496	11.023.885	1.815
Diekirch	6.474,56	9.274.574	91.874	106.940	554.067	33.816	10.061.271	1.554
Grevenmacher	6.644,05	6.983.862	20.658	33.570	854.258	19.869	7.912.217	1.191
Wiltz	2.424,90	3.688.980	8.771	23.765	157.161	19.633	3.898.310	1.608
Total	29.808,78	42.658.088	154.916	236.668	3.653.745	127.528	46.830.945	1.571

Dépenses.

Cantonnement	Gestion et surveillance fr.	Exploitations fr.	Plantations fr.	Construction et entretien des voies de vidange fr.	Congés et frais sociaux fr.	Assurance agricole et forestière fr.	Diverses dépenses fr.	Total	A l'hectare
Luxembourg-Ouest	1.660.748	1.666.461	529.269	136.258	313.469	337.997	—	4.644.202	841
Mersch	1.646.140	1.709.742	759.935	82.409	367.157	340.971	48.029	4.954.383	816
Diekirch	1.971.025	2.705.827	941.955	66.046	623.917	401.421	24.802	6.734.993	1.040
Grevenmacher	1.786.943	1.732.187	740.549	247.332	301.934	414.138	* 27.523	5.277.964	794
Wiltz	662.856	1.070.580	437.025	305.282	209.259	136.610	* 46.824	2.886.364	1.190
Total	8.571.661	9.612.238	3.579.594	849.007	1.922.141	1.787.158	192.464	26.514.263	889

* impôt foncier

Revenu net.

Cantonnement	Etendue ha	Recettes fr.	Dépenses fr.	Revenu net	
				Total	A l'hectare
Luxembourg-Est	2.670,88	3.806.155	2.016.357	1.789.798	670
Luxembourg-Ouest	5.520,64	10.129.107	4.644.202	5.484.905	994
Mersch	6.073,76	11.023.885	4.954.383	6.069.502	999
Diekirch	6.474,56	10.061.721	6.734.993	3.326.728	514
Grevenmacher	6.644,05	7.912.217	5.277.964	2.634.253	397
Wiltz	2.424,90	3.898.310	2.886.364	1.011.946	417
Total	29.808,78	46.830.945	26.514.263	20.316.682	681

EXERCICE 1960.

Revenu net des bois communaux par commune.

Cantonnement forestier de Luxembourg-Est.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
Bettembourg	344,60	241.755	170.613	71.142	206
Contern	271,34	492.405	172.811	319.594	1.178
Dudelange	383,88	477.714	374.930	102.784	268
Frisange	59,90	10.746	19.736	— 8.990	— 150
Hesperange	352,20	1.027.672	417.676	609.996	1.732
Luxembourg, partie (sect. Hollerich, Hamm, Neudorf)	35,12	189.789	56.444	133.345	3.796
Niederanven	395,94	338.546	281.243	57.303	145
Roeser	257,61	196.204	141.161	55.043	214
Sandweiler	207,72	357.935	99.523	258.412	1.244
Schuttrange	225,70	286.530	177.112	109.418	485
Weiler-la-Tour	137,17	186.859	105.108	81.751	596
Total	2.670,88	3.806.155	2.016.357	1.789.798	670

Cantonnement forestier de Luxembourg-Ouest.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
Bascharage	314,40	568.715	245.122	323.593	1.029
Bertrange	309,86	497.354	339.094	158.260	511
Clemency	329,87	1.031.289	424.914	606.375	1.838
Differdange	393,92	431.682	255.904	175.778	446
Dippach	305,71	407.072	265.906	141.166	462
Esch-sur-Alzette	155,95	202.331	182.209	20.122	129
Garnich	93,80	300.791	116.660	184.131	1.963
Kayl	167,73	223.893	178.571	45.322	270
Kehlen	446,22	930.322	257.120	673.202	1.509
Kopstal	259,01	619.694	188.025	431.669	1.667
Leudelange	260,42	467.777	237.782	229.995	883
Luxembourg, partie (sect. Ville, Cessange, Gasperich)	713,03	1.822.593	491.077	1.331.516	1.867
Mamer	378,99	522.726	244.519	278.207	734
Mondercange	72,78	223.747	73.084	150.663	2.070
Pétange	121,46	147.192	131.976	15.216	125
Reckange-sur-Mess	53,89	95.477	45.378	50.099	930
Rumelange	70,56	120.378	63.630	56.748	804
Sanem	15,11	29.926	28.907	1.019	67
Schifflange	39,13	37.860	70.162	— 32.302	— 825
Steinsel	404,07	693.083	298.856	394.227	976
Strassen	408,25	408.622	369.227	39.395	96
Walferdange	206,48	346.583	136.079	210.504	1.019
Total	5.520,64	10.129.107	4.644.202	5.484.905	994

Cantonnement forestier de Mersch.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Beckerich	267,49	278.759	198.545	80.214	299
Berg	92,31	176.028	75.484	100.544	1.089
Bissen	516,54	1.900.659	521.019	1.379.640	2.671
Bœvange-sur-Attert	269,28	629.256	257.004	372.252	1.382
Ell	171,27	207.259	159.636	47.623	2.781
Fischbach	308,09	446.416	333.922	112.494	365
Folschette, partie (sect. Folschette et Hostert)	126,29	58.037	62.252	— 4.215	— 33
Hobscheid	582,61	484.000	389.171	94.829	163
Junglinster	97,39	178.495	117.586	60.909	625
Kœrich	264,96	237.699	178.155	59.544	2.247
Larochette	218,61	377.125	213.246	163.879	750
Lintgen	350,74	479.549	221.923	257.626	735
Lorentzweiler	351,26	500.920	282.653	218.267	621
Mersch	1.129,78	3.762.069	1.016.583	2.745.486	2.430
Nommern	385,50	230.551	196.818	33.733	87
Redange-sur-Attert	139,62	240.256	120.064	120.192	861
Saeul	239,47	197.938	191.004	6.934	29
Septfontaines	175,51	187.478	99.345	88.133	502
Steinfort	106,22	49.954	87.010	— 37.056	— 349
Tuntange	219,00	312.413	183.526	128.887	588
Useldange	61,31	88.780	48.697	40.083	654
Vichten	0,51	244	740	— 496	— 972
Total	6.073,76	11.023.885	4.954.383	6.069.502	999

Cantonnement forestier de Diekirch.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Bastendorf	243,73	436.886	250.009	186.877	767
Bourscheid	3,02	—	318	— 318	— 105
Beaufort	346,65	784.846	400.550	384.296	1.109
Bech	341,89	387.969	289.999	97.970	287
Berdorf	642,44	670.942	513.238	157.704	245
Bettendorf	254,77	272.956	198.099	74.857	294
Consdorf	630,98	1.105.386	624.532	480.854	762
Diekirch	396,42	768.992	460.780	308.212	777
Echternach	616,08	1.765.567	1.226.759	538.808	870
Ermsdorf	303,62	263.764	237.788	25.976	86
Erpeldange	71,92	74.022	69.823	4.199	58
Ettelbruck	278,39	520.507	354.675	165.832	596
Feulen	9,27	6.660	3.190	3.470	374
Fouhren	103,20	239.676	136.475	103.201	1.000
Heffingen	114,71	118.653	80.177	38.476	335
Medernach	376,54	598.620	375.486	223.134	593
Putscheid	5,42	—	510	— 510	— 94
Reisdorf	290,84	501.218	270.722	230.496	793
Rodenbourg, partie (sect. Beidweiler)	97,78	61.801	61.990	— 189	— 2
Rospport	579,66	601.095	455.483	145.612	251
Schieren	310,92	232.297	239.621	— 7.324	— 24
Vianden	281,78	412.246	322.288	89.958	319
Waldbillig	174,53	237.168	162.481	74.687	428
Total	6.474,56	10.061.271	6.734.993	3.326.278	514

Cantonnement forestier de Grevenmacher.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Betzdorf	748,65	630.935	409.886	221.049	295
Biver	421,06	416.678	276.268	140.392	333
Bous	241,59	400.137	219.161	180.976	749
Burmerange	66,27	51.989	45.491	6.498	98
Dalheim	388,31	1.120.555	409.648	710.907	1.831
Flaxweiler	658,25	746.926	479.844	267.082	406
Grevenmacher	666,11	739.999	511.714	228.285	343
Lenningen	496,56	522.842	319.701	203.141	409
Manternach	345,42	365.903	258.659	107.244	310
Mertert	308,10	338.468	246.619	91.849	298
Mompach	632,02	716.437	583.093	133.344	211
Mondorf	99,21	151.902	107.577	44.325	447
Remerschen	243,25	294.834	296.096	— 1.262	— 5
Remich	120,47	236.600	170.905	65.695	545
Rodenbourg, partie	189,11	127.253	115.340	11.913	63
Stadtbredimus	320,29	268.785	261.567	7.218	23
Waldbredimus	81,34	115.980	53.148	62.832	772
Wellenstein	167,15	237.000	159.673	77.327	463
Wormeldange	450,89	428.994	353.556	75.438	167
Total	6.644,05	7.912.217	5.277.964	2.634.253	396

Cantonnement forestier de Wiltz.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Arsdorf	33,29	88.465	54.802	33.663	1.011
Asselborn	0,05	—	7	7	— 140
Bettborn	235,38	542.483	379.848	162.635	691
Bigonville	174,34	221.777	132.109	89.668	514
Boevange (Clervaux)	2,69	79	1.505	— 1.426	— 530
Boulaide	119,65	104.686	117.135	— 12.449	— 104
Bourscheid, partie	0,50	—	63	— 63	— 126
Clervaux	14,64	56.737	28.029	28.708	1.961
Eesh-sur-Sûre	3,26	229	10.293	— 10.064	309
Eschweiler	4,11	144	1.078	— 934	— 227
Folschette (sect. Rambrouch)	92,38	134.335	110.480	23.855	258
Gœsdorf	0,23	534	1.412	— 878	— 3.817
Grosbous	154,04	214.231	96.372	117.859	765
Hachiville	3,09	105	1.930	— 1.825	— 591
Harlange	287,34	160.778	266.547	— 105.769	— 368
Heinerscheid	115,48	122.458	125.828	— 3.370	— 292
Hoscheid	3,48	10	1.274	— 1.264	— 363
Hosingen	275,60	228.702	276.357	— 47.655	— 173
Kautenbach	2,91	320	323	— 3	— 1
Mecher	1,08	19	135	— 116	— 107
Mertzig	93,74	132.827	62.762	70.065	747
Munshausen	3,34	75	18.843	— 18.768	— 562
Neunhausen	0,28	11	26	— 15	— 54
Oberwampach	2,60	1.898	542	1.356	522
Perlé	292,27	474.437	302.176	172.261	589
Troisvierges	9,25	77.228	17.849	59.379	6.419
Wahl	163,89	551.263	318.432	232.831	1.421
Weiswampach	47,42	72.686	45.112	27.574	581
Wiltz	287,44	711.763	514.878	196.885	685
Wilwerwiltz	0,34	—	30	— 30	— 88
Winseler	0,79	30	187	— 157	— 199
Total	2.424,90	3.898.310	2.886.364	1.011.946	417

Forêts appartenant aux Etablissements Publics.
Recettes brutes.

Cantonnement	Etendue	Ventes	Prestations	Produits accessoires	Location		Total	A l'hectare
					Chasse	Pêche		
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	167,38	229.202	—	—	659	—	229.861	1.373
Luxembourg-Ouest	2,58	—	—	—	—	—	—	—
Mersch	377,93	663.271	—	—	24.750	—	688.021	1.820
Diekirch	279,50	298.747	771	—	10.508	1.837	311.863	1.116
Grevenmacher	4,30	—	—	—	—	—	—	—
Wiltz	467,27	570.903	—	—	14.014	—	590.047	1.263
Total	1.298,96	1.762.123	5.901	—	49.931	1.837	1.819.792	1.401

Dépenses.

Cantonnement	Gestion et surveillance	Exploitations	Plantations	Construction et entretien de voies de vidange	Congés et frais sociaux	Assurance agricole et forestière	Impôt foncier	Dépenses diverses	Total	A l'hectare
Luxembourg-Est	51.193	61.177	4.925	—	10.138	9.987	993	—	138.413	827
Luxembourg-Ouest	991	—	—	—	—	—	—	—	991	384
Mersch	31.722	142.347	39.323	45.000	27.795	22.493	39.540	2.724	350.944	929
Diekirch	84.994	184.373	111.620	9.900	40.737	22.266	3.500	—	457.390	1.636
Grevenmacher	1.241	—	—	—	—	270	—	—	1.511	351
Wiltz	66.614	75.090	141.356	—	24.340	19.977	33.784	—	361.161	773
Total	236.755	462.987	297.224	54.900	103.010	74.993	77.817	2.724	1.310.410	1.009

Revenu net.

Cantonnement	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	
				Total	A l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	167,38	229.861	138.413	91.448	546
Luxembourg-Ouest	2,58	—	991	—	—
Mersch	377,93	688.021	350.944	337.077	891
Diekirch	279,50	311.863	457.390	—	—
Grevenmacher	4,30	—	1.511	—	—
Wiltz	467,27	590.047	361.161	228.886	490
Total	1.298,96	1.819.792	1.310.410	509.382	392

Bois soumis au régime forestier.

Recettes brutes.

Propriétaire	Etendue ha	Ventes fr.	Prestations fr.	Produits accessoires fr.	Location		Total fr.	A l'hectare fr.
					Chasse	Pêche		
Etat	3.688,42	7.229.151	59.747	35.265	246.795	11.833	7.582.791	2.056
Communes	29.808,78	42.658.088	154.916	236.668	3.653.745	127.528	46.830.945	1.571
Etablissements publics	1.298,96	1.762.123	5.901	—	49.931	1.837	1.819.792	1.401
Total	34.796,16	51.649.362 91,8 %	220.564 0,4 %	271.933 0,5 %	3.950.471 7 %	141.198 0,3 %	56.233.528 100 %	1.616

Dépenses.

Propriétaire	Gestion et surveillance fr.	Exploi- tations fr.	Plantations fr.	Construction et entretien de voies de vidange fr.	Congés et frais sociaux fr.	Assurance agricole et forestière fr.	Impôt foncier fr.	Dépenses diverses fr.	Total fr.	A l'hectare fr.
Communes	8.571.661	9.612.238	3.579.594	849.007	1.922.141	1.787.158	—	192.464	26.514.263	889
Etablissements publics	236.755	462.987	297.224	54.900	103.010	74.993	77.817	2.724	1.310.410	1.009
Total	9.896.871 30,3 %	11.672.357 35,8 %	4.629.711 14,2 %	1.368.593 4,2 %	2.311.237 7,1 %	2.083.514 6,4 %	448.226 1,4 %	210.408 0,7 %	32.620.917 100 %	938

Revenu net.

Propriétaire	Etendue ha	Recettes fr.	Dépenses fr.	Revenu net	
				Total fr.	A l'hectare fr.
Etat	3.688,42	7.582.791	4.796.244	2.786.547	755
Communes	29.808,78	46.830.945	26.514.263	20.316.682	681
Etablissements publics	1.298,96	1.819.792	1.310.410	509.382	392
Total	34.796,16	56.233.528 100 %	32.620.917 58 %	23.612.611 42 %	678

Rendement en matière ligneuse

Propriétaires	Cantonnement	Contenance ha	Bois d'œuvre					
			Chêne m ³	Hêtre m ³	Autres feuillus m ³	Feuillus m ³ %		Epicéa m ³
Etat	Luxembourg-Est	1.342,68	112,39	3.716,64	107,22	3.936,25	52,8	2.220,78
	Luxembourg-Ouest	274,71	77,27	154,29	3,47	235,03	20,9	629,78
	Mersch	694,53	107,48	369,64	—	477,12	23,1	910,78
	Diekirch	920,89	287,04	894,17	57,07	1.238,28	31,8	1.687,85
	Grevenmacher	184,97	30,01	108,12	2,61	140,74	27,7	74,38
	Wiltz	270,64	6,71	49,50	8,22	64,43	12,0	361,10
	Total	3.688,42	620,90	5.292,36	178,59	6.091,85	39,1	5.884,67
Communes	Luxembourg-Est	2.670,88	793,70	1.895,62	79,43	2.768,75	35,8	1.281,28
	Luxembourg-Ouest	5.520,64	2.267,27	4.261,84	234,50	6.763,61	35,6	4.291,14
	Mersch	6.073,75	892,34	3.345,81	37,52	4.275,67	20,1	8.457,36
	Diekirch	6.474,56	3.182,14	6.915,91	152,62	10.250,67	40,0	3.275,95
	Grevenmacher	6.644,05	2.418,46	3.477,61	47,91	5.943,98	36,6	1.687,98
	Wiltz	2.424,90	664,42	3.061,27	5,18	3.730,87	36,8	2.525,39
	Total	29.808,78	10.218,33	22.958,06	557,16	33.733,55	33,8	21.519,10
Etablissements publics	Luxembourg-Est	167,38	20,00	369,25	—	389,25	64,4	10,47
	Luxembourg-Ouest	2,58	—	—	—	—	—	—
	Mersch	377,93	66,01	276,84	—	342,85	21,9	664,55
	Diekirch	279,50	157,11	125,01	3,44	285,56	36,7	226,13
	Grevenmacher	4,30	—	—	—	5,35	0,5	—
	Wiltz	467,27	—	5,35	—	—	—	923,67
	Total	1.298,96	243,12	776,45	3,44	1.023,01	26,1	1.824,82
	Etat	3.688,42	620,90	5.292,36	178,59	6.091,85	39,1	5.884,67
	Communes	29.808,78	10.218,33	22.958,06	557,16	33.733,55	33,8	21.519,10
	Etablissements publics	1.298,96	243,12	776,45	3,44	1.023,01	26,1	1.824,82
	Total	34.796,16	11.082,35	29.026,87	739,19	40.848,41	34,2	29.228,59

des futaies soumises au régime.

Pin m ³	Résineux		Total		Bois de chauffage		Total œuvre chauffage	Rendement à l'hectare
	m ³	%	m ³	%	m ³	%	m ³	m ³
77,06	2.297,84	30,8	6.234,09	83,6	1.218,45	16,4	7.452,54	5,55
6,45	636,23	56,6	871,26	77,5	252,20	22,5	1.123,46	4,09
76,01	986,79	47,7	1.463,91	70,8	604,30	29,2	2.068,21	2,98
209,54	1.897,39	48,7	3.135,67	80,5	756,55	19,5	3.892,22	4,23
—	74,38	14,6	215,12	42,3	292,80	57,7	507,92	2,74
7,37	368,47	68,7	432,90	80,7	103,50	19,3	536,40	1,98
376,43	6.261,10	40,2	12.352,95	79,3	3.227,80	20,7	15.580,75	4,22
1,13	1.282,41	16,6	4.051,16	52,4	3.687,00	47,6	7.738,16	2,90
91,04	4.382,18	23,1	11.145,79	58,7	7.829,24	41,3	18.975,03	3,43
1.286,26	9.743,62	45,9	14.019,29	66,0	7.220,60	34,0	21.239,89	3,49
1.013,96	4.289,91	16,8	14.540,58	56,8	11.060,60	43,2	25.601,18	3,95
66,10	1.754,08	10,8	7.698,06	47,4	8.534,15	52,6	16.232,21	2,44
926,34	3.451,73	34,0	7.182,60	70,80	2.955,75	29,2	10.138,35	4,18
3.384,83	24.903,93	24,9	58.637,48	58,7	41.287,34	41,3	99.924,82	3,35
—	10,47	1,7	399,72	66,1	204,75	33,9	604,47	3,61
304,78	969,33	61,9	1.312,18	83,8	253,90	16,2	1.566,08	4,14
—	226,13	29,1	511,69	65,8	266,40	34,2	778,09	2,78
—	—	—	—	—	—	—	—	—
2,74	926,41	95,1	931,76	95,6	42,35	4,4	974,11	2,08
307,52	2.132,34	54,4	3.155,35	80,5	767,40	19,5	3.922,75	3,02
376,43	6.261,10	40,2	12.352,95	79,3	3.227,80	20,7	15.580,75	4,22
3.384,83	24.903,93	24,9	58.637,48	58,7	41.287,34	41,3	99.924,82	3,35
307,52	2.132,34	54,4	3.155,35	80,5	767,40	19,5	3.922,75	3,02
4.068,78	33.297,37	27,9	74.145,78	62,1	45.282,54	37,9	119.428,32	3,43

Prix de vente réalisés pour les différents produits ligneux dans les forêts soumises au régime forestier.

EXERCICE 1960.

Nature des produits	Qualité	Classe	Luxembourg-Est		Luxembourg-Ouest		Mersch		Diekirch		Grevenmacher		Wiltz		Prix de vente		
			Quantité exploitée m ³	Prix par m ³	Quantité exploitée m ³	Prix par m ³	Quantité exploitée m ³	Prix par m ³	Quantité exploitée m ³	Prix par m ³	Quantité exploitée m ³	Prix par m ³	Quantité exploitée m ³	Prix par m ³	Quantité exploitée m ³	Prix par m ³	au total
F E U I L L U S.																	
BOIS D'ŒUVRE :																	
Chêne : Grumes	A	3	1,26	1.217	55,56	1.470	—	—	—	4,49	2.606	—	—	2,50	1.804	3,76	6.045
		4	44,65	1.562	73,07	2.130	7,64	1.616	5,33	3.197	2.800	1,56	2,50	6,33	1.805	120,23	191.309
		5	34,53	1.871	66,19	2.786	19,90	2.446	21,28	3.790	2.987	26,47	—	—	—	149,03	334.293
		6	28,34	2.543	—	—	13,31	2.866	—	—	3.130	—	—	—	—	155,59	458.174
		3-6	108,78	—	194,32	—	40,85	—	31,10	—	—	44,23	8,83	—	—	428,61	989.821
	B	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22,75	—	—	—	22,75	18.834
		3	33,97	797	109,58	850	43,83	1.013	118,19	819	878	157,73	29,41	866	492,71	425,301	863
		4	115,79	942	310,48	1.042	142,51	1.631	226,54	1.139	1.229	359,26	60,49	946	1.215,07	1.421,564	1.170
		5	93,53	1.032	232,00	1.438	113,86	2.006	159,97	1.640	1.731	225,84	28,65	1.255	853,85	1.347,625	1.578
		6	47,81	1.297	127,88	1.725	39,10	2.411	67,16	2.064	1.947	103,45	7,89	1.187	393,29	726,308	1.847
		2-6	291,10	—	779,94	—	339,30	—	571,86	—	—	869,03	126,44	—	—	2.977,67	3.939.632
	C	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,28	20,25	500	18,403	504	
		3	38,68	510	216,80	647	68,57	560	100,01	541	611	139,41	105,31	534	668,78	394.098	589
		4	79,21	630	237,43	660	87,13	811	138,13	619	681	146,82	52,23	598	740,95	493.995	667
		5	49,49	860	132,55	716	20,72	1.017	191,45	731	672	80,33	5,70	652	480,24	356.198	742
		6	32,63	895	43,12	789	3,62	1.123	108,03	869	766	24,48	—	—	211,88	179.866	849
		2-6	200,01	—	629,90	—	180,04	—	537,62	—	—	407,32	183,49	—	—	2.138,38	675
Traverses		2-6	195,64	645	258,01	729	198,30	604	427,26	668	751	795,81	98,07	598	1.973,09	1.249.456	633
Bois de mine		1-2	107,09	210	371,95	177	307,34	233	1.194,20	388	253	215,78	199,06	266	2.395,42	708.308	296
		2-+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	55,24	380	55,24	20.991	380
Hêtre : Grumes	A	3	6,61	650	175,83	776	59,70	681	0,75	736	—	12,88	0,93	955	7,54	5.184	687
		4	237,34	700	228,80	864	97,11	702	3,68	736	958	20,78	11,09	857	497,59	365.744	735
		5	230,75	900	117,16	939	29,46	803	5,57	850	1.039	34,96	1,72	955	582,84	499.587	857
		6	166,05	1.000	—	—	186,27	—	10,00	—	—	68,62	—	—	—	353,20	965
		3-6	640,75	—	521,79	—	—	—	—	—	—	13,74	13,74	—	—	1.211.224	840
	B	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	71,13	1,12	521	72,25	22.743	315
		3	79,17	400	343,11	498	345,51	409	301,11	381	566	122,29	117,71	557	1.308,90	593.225	453
		4	749,74	499	928,30	559	1.149,04	602	915,13	441	626	580,53	126,11	575	4.448,85	2.424.616	545
		5	535,54	600	565,40	624	529,23	663	394,87	522	655	469,37	33,15	588	2.527,56	1.557.885	616
		6	206,13	750	249,90	700	189,47	703	169,75	611	676	172,11	8,57	703	995,93	688.849	692
		2-6	1.570,58	—	2.086,71	—	2.213,25	—	1.780,86	—	—	1.415,43	286,66	—	—	5.287.318	565
	C	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,44	8,66	306	4.045	309	
		3	198,40	290	282,58	436	—	—	72,40	198	349	73,95	102,73	303	730,06	252.141	345
		4	465,70	390	397,38	427	133,25	351	301,91	274	377	263,83	71,92	356	1.633,98	605.869	371
		5	208,18	441	181,60	405	48,02	434	232,18	319	381	106,72	16,23	372	792,93	306.895	387
		6	110,12	540	72,59	366	9,75	513	176,73	371	383	25,50	4,21	320	398,90	167.773	420
		2-6	982,40	—	934,15	—	191,01	—	783,22	—	—	474,44	203,75	—	—	1.336.723	375

Traverses	2-6	1.317,38	408	862,10	378	1.401,76	363	1.564,10	360	1.255,45	351	443,91	347	6.844,70	2.530,526	370
Bois de défilage		1.470,40	270	—	—	1.242,50	324	3.389,20	253	430,88	305	1.504,70	286	8.037,68	2.219,111	276
Bois d'industrie		—	265	67,97	312	9,98	327	26,65	315	15,11	346	—	—	92,26	35,259	380
Charme : Grumes	2	4,44	375	66,35	450	19,09	392	—	—	8,63	374	—	—	124,15	39,204	316
	3	4,63	499	11,88	478	3,46	491	—	—	2,35	393	—	—	98,70	42,295	428
	4	1,49	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19,18	9,039	471
Peuplier : Grumes	2-4	10,56	—	146,20	—	32,53	—	26,65	—	26,09	—	—	—	242,03	90,538	374
	2	1,45	342	—	—	1,05	288	—	—	—	—	—	—	2,50	799	320
	3	20,92	450	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20,92	9,414	450
	4	39,09	500	—	—	1,32	454	—	—	—	—	—	—	40,41	20,145	498
	5	35,49	550	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35,49	19,520	550
	6	30,18	680	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30,18	20,522	680
Autres essences :	2-6	127,13	—	—	—	2,37	—	—	—	—	—	—	—	129,50	70,400	544
Grumes	2	11,62	410	55,09	445	—	—	—	—	8,24	543	—	—	74,95	33,726	450
	3	19,98	462	60,34	572	2,62	299	—	—	8,72	517	—	—	91,66	48,827	533
	4	14,89	479	35,68	630	—	—	—	—	4,12	415	13,40	587	68,09	31,901	469
	5	2,47	613	16,51	803	—	—	—	—	0,74	460	—	—	19,72	15,116	766
	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BOIS DE CHAUFFAGE :	2-6	48,96	—	167,62	—	2,62	—	111,08	355	21,82	—	13,40	—	365,50	169,040	462
Hêtre : Quartiers et rondins	2	3.553,50	281	6.276,80	287	4.364,50	311	8.142,45	243	5.439,00	299	2.644,40	257	30.420,65	8.437,904	277
Chêne : Quartiers et rondins	3	444,00	178	860,80	156	1.220,10	156	1.743,85	174	1.844,00	191	439,60	173	6.552,35	1.135,489	173
Autres essences :		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Quartiers et rondins	1a, 1b	18,75	180	257,60	238	60,20	214	114,25	232	222,00	202	—	—	672,80	149,025	221
Ramilles : stères**)	2	4.441,00	7	3.066,00	15	2.271,00	11	10.910,00	6	5.356,00	10	—	—	26.044,00	215,138	8
Fagots : nombre**)	3	2.000,00	1,50	500,00	9	1.359,00	—	—	—	—	—	—	—	3.859,00	7,520	2
RÉSINEUX :		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BOIS D'ŒUVRE :		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Epicéa : Grumes	1a, 1b	1.797,72	598	1.258,01	578	2.043,46	589	2.609,73	615	814,31	512	2.205,30	493	10.728,53	6.053,942	564
	2	1.280'48	843	1.306,94	822	914,08	803	731,47	646	543,68	713	280,91	619	5.057,56	3.923,515	776
	3	269,75	1.039	—	—	165,67	1.077	176,40	805	51,37	811	5,94	645	669,13	646,265	966
Perches		125,45	417	239,65	438	613,51	407	1.016,00	362	251,22	406	922,23	437	3.168,06	1.280,057	404
Menu bois		9,43	383	10,07	318	57,27	350	96,89	215	54,45	478	65,81	430	293,95	102,091	347
Bois de défilage		26,40	225	—	—	—	—	32,80	250	—	—	—	—	59,20	14,140	239
Pin : Grumes	1a, 1b	3.509,23	—	2.814,67	—	3.793,99	—	4.663,29	—	1.715,03	—	3.480,22	—	19.976,43	12.020,010	602
	2	51,81	105	148,09	379	926,15	323	597,29	437	47,63	435	564,97	441	2.335,94	891,729	382
	3	0,45	251	90,04	415	385,00	709	313,06	527	15,46	468	302,80	506	1.106,81	636,157	575
Perches		25,93	220	—	—	27,34	969	127,99	612	—	320	3,50	544	111,57	77,797	697
Menu bois		—	—	—	—	133,23	189	0,63	289	2,90	—	49,19	382	339,24	87,606	258
Douglas : Grumes	1a, 1b	78,19	—	238,13	—	1.472,52	—	1.119,70	—	65,99	—	922,86	—	3.897,39	1.694,383	435
	2	—	—	—	—	—	—	103,99	422	5,30	354	—	—	109,29	45,739	418
	3	—	—	—	—	—	—	30,01	489	1,08	300	—	—	31,09	15,001	482
Mélèze : Grumes	1a, 1b	—	—	—	—	—	—	4,24	437	—	—	—	—	4,24	1,854	437
	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Perches		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		—	—	—	—	—	—	25,95	311	—	—	—	—	25,95	8,068	311

Remarque : Les prix s'entendent pour bois abattus sans 10% de frais d'adjudication.

*) Quantité et prix de vente par stère.

***) Quantité et prix de vente par pièce.

Les ouvriers occupés dans les bois soumis au régime forestier.

I. Nombre des ouvriers occupés.

	Nombre d'ouvriers		Journées de travail	
	Hommes	Femmes	à la tâche	à la journée
Total	821	56	37.622	24.950

II. Travaux exécutés et salaires.

	Journées de travail	Salaire		
		total	par journée	
		fr.	fr.	
A. — Hommes :				
Abattage	à la journée	1.267	293.819	232
	à la tâche	38.099	10.161.328	267
Cultures	à la journée	16.813	3.779.174	225
	à la tâche	484	110.063	227
Chemins	à la journée	3.524	815.742	231
	à la tâche	228	62.309	273
Divers	à la journée	1.304	269.928	207
	à la tâche	36	5.156	143
Total	à la journée	22.908	5.158.663	225
	à la tâche	38.827	10.338.826	266
		61.735	15.497.489	251
B. — Femmes :				
Cultures	à la journée	2.103	349.774	166
	à la tâche	65	12.650	195
Total	à la journée	2.103	349.774	166
	à la tâche	65	12.650	195
Total A + B		2.168	362.424	167
		63.903	15.859.913	248
C. — Congés et jours fériés :				
Congés		1.141	269.663	236
Jours fériés		1.887	412.449	219
Total C.		3.028	682.112	225

D. — Durée de l'occupation :

	Nombre d'ouvriers	Occupation moyenne Journées de travail
Ouvriers permanents	107	219
Ouvriers saisonniers	770	51

Statistiques de la main d'œuvre forestière.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Ouvriers permanents	75	95	90	107	117	103	107
Ouvriers saisonniers	1.156	1.025	978	895	778	784	770
Total	1.231	1.120	1.068	1.002	895	887	877
Hommes	1.175	1.047	1.006	941	844	825	821
Femmes	56	73	62	61	51	62	56

Ainsi d'année en année le nombre total des ouvriers forestiers va en diminuant. De 1.231 en 1954, il est tombé en 1960 à 877.

A noter que cette régression affecte uniquement les ouvriers saisonniers, le nombre des ouvriers permanents ayant augmenté pendant le même laps de temps de 42 %.

La mécanisation des travaux d'abattage entraîne la constitution d'équipes d'ouvriers forestiers spécia-

lisés, cherchant à trouver en forêt un travail assuré pendant toute l'année.

Cependant la régression du nombre des saisonniers est due à la main-d'œuvre agricole temporaire abandonnant la forêt pour un reclassement avec plein emploi dans l'industrie. Or, comme la main-d'œuvre forestière est d'origine rurale, les difficultés de recrutement de jeunes ouvriers risquent de s'aggraver dans un proche avenir.

Rendement en m³/heure/ouvrier

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
m ³ /heure	0,2681	0,2773	0,2747	0,3134	0,3512	0,3245
	100 %	103 %	102 %	117 %	131 %	121 %

De 1955 à 1960 le rendement s'est accru notablement en passant de 0,2681 m³ par heure et par ouvrier à 0,3245 m³, soit une augmentation de 21 %. On note cependant une rechute de 10 % par rapport à 1959; baisse explicable par l'augmentation des bois empilés (5 %) et des bois résineux (3 %).

Cette augmentation du rendement est largement due à l'emploi de techniques d'exploitation plus modernes, en particulier à l'usage des scies mécaniques légères.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	
Exploitation	Gain à la journée	23,75	23,37	25,75	27,37	26,37	29,00
	horaire à la tâche	27,87	27,12	28,25	31,87	32,87	33,37
	Moyenne	27,75	27,00	28,12	31,75	32,75	33,25
Statistiques générales	Industrie du bois.	25,49	26,38	27,88	27,72	27,76	
	Moyenne générale des gains horaires	33,64	35,67	38,27	38,06	39,58	

Frais d'abattage (avec charges sociales).

	Cantonnement forestier de :								
	Luxembourg-Est			Luxembourg-Ouest			Mersch		
	Quantité exploitée	Frais d'abattage		Quantité exploitée	Frais d'abattage		Quantité exploitée	Frais d'abattage	
m ³	total	au m ³	m ³	total	au m ³	m ³	total	au m ³	
	m ³	fr.	fr.	m ³	fr.	fr.	m ³	fr.	fr.
Feuillus.									
Bois d'œuvre :									
Toutes essences et assortiments .	7.094	715.228	101	6.762	617.233	91	5.040	484.115	96
Bois de chauffage :									
Bois empilés, par m ³	4.182	567.599	136	6.665	956.082	143	6.961	1.050.132	151
Tas de ramilles, stères	4.441	225	—	459	12.881	28	632	9.334	15
Fagots, pièces	2.000	—	—	500	882	1,60	—	—	—
Résineux.									
Bois d'œuvre :									
Grumes	3.430	320.729	94	1.844	230.729	125	4.475	552.700	123
Perches	151	27.622	182	196	27.337	140	747	171.246	229
Menu bois	9	275	29	7	1.029	156	58	16.175	279
Total résineux	3.590	348.626	97	2.047	259.095	127	5.280	740.121	140

Compte et jours fériés

	1960	1959	1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951
Jours fériés	22,32	22,32	22,32	22,32	22,32	22,32	22,32	22,32	22,32	22,32
Jours ouvrables	277,68	277,68	277,68	277,68	277,68	277,68	277,68	277,68	277,68	277,68
Total	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00

Diekirch			Grevenmacher			Wiltz			Total		
Quantité exploitée	Frais d'abattage		Quantité exploitée	Frais d'abattage		Quantité exploitée	Frais d'abattage		Quantité exploitée	Frais d'abattage	
	total	au m ³		total	au m ³		total	au m ³		total	au m ³
m ³	fr.	fr.	m ³	fr.	fr.	m ³	fr.	fr.	m ³	fr.	fr.
7.941	659.821	83	6.085	573.289	95	1.794	162.211	90	34.716	3.211.897	93
13.832	1.909.005	138	7.744	1.031.484	133	4.531	628.959	139	43.915	6.143.261	140
—	—	—	5.416	15.021	3	—	—	—	10.948	37.461	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.500	882	—
5.148	447.576	87	1.509	279.323	185	3.363	388.990	116	19.769	2.220.047	112
1.170	170.883	146	270	50.517	187	971	153.479	158	3.505	601.084	171
97	21.141	218	55	20.621	374	68	13.576	199	294	72.817	248
6.415	639.600	100	1.834	350.461	194	4.402	556.045	126	23.568	2.893.948	123

Assurance des bois administrés contre les risques d'incendie.

EXERCICE 1960.

Propriétaires de bois	Conten. cadastrale des bois assurés		Surface proportionnelle à la prime simple						Dégâts payés	Prime simple par hectare	Prime par hectare réel	
	Feuillus	Résineux	Total	Feuillus			Résineux					unités total
				simple	double	triple	double	sextuple				
Etat	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	fr.	fr.	
	2.570	948	3.518	2.560	10	933	15	5.469	—	—	—	
Communes	24.780	3.773	28.553	23.929	851	3.768	5	36.965	9.808	—	—	
Etablissements publics	362	209	571	319	20	209	—	1.006	—	—	—	
Total	27.712	4.930	32.642	26.808	881	4.910	20	43.440	9.808	0,225	0,300	

Notes explicatives quant aux quatre primes appliquées :

Chaque hectare de bois feuillus compte pour une unité. Chaque hectare de bois résineux compte pour trois unités. Chaque hectare de bois traversé par le chemin de fer (à l'exception des lignes électriques) compte pour un nombre d'unités double du taux normal, c'est-à-dire : bois feuillus pour deux unités et bois résineux pour six unités. Le tarif supérieur s'applique seulement à une tranche de cent mètres de largeur, prise de chaque côté des rails.

EXERCICE 1960.

Rendement des forêts privées.

Cantonnement	Bois d'œuvre										Total	Valeur fr.			
	Chêne	Hêtre	Autres feuillus	Bois de défi- brage	Total feuillus		Epicéa	Pin	Autres rési- neux	Total résineux					
					m ³	%				m ³			%	m ³	%
Luxembourg-Est	605	3.972	35	—	4.612	40,7	5.026	92	—	5.118	45,2	1.600	14,1	11.330	6.154.000
Luxembourg-Ouest	733	1.076	281	—	2.090	31,0	2.166	8	31	2.205	32,7	2.449	36,3	6.744	2.753.824
Mersch	255	629	98	43	1.025	14,3	3.944	189	—	4.133	57,8	1.998	27,9	7.156	1.006.500
Diekirch	1.455	318	15	300	2.088	22,4	4.777	64	—	4.841	52,1	2.368	25,5	9.297	3.918.014
Grevenmacher	210	325	—	—	535	11,6	1.692	1.210	—	2.902	62,7	1.189	25,7	4.626	1.865.980
Wiltz	2.540	1.595	—	—	4.135	15,2	15.870	550	—	16.420	60,3	6.340	23,3	27.245	11.869.000
Total	5.798	7.915	429	343	14.485	21,8	33.475	2.113	31	35.619	53,6	15.944	24,1	66.398	27.567.318

Déboisement et défrichement des bois privés.

EXERCICE 1960.

Déboisement.

Demandes présentées :	44
» accordées :	40
» refusées :	4

Défrichement.

Demandes présentées :	15
» accordées :	14
» refusées :	1

Répartition par essence :

Feuillus	18 ha 63 a 04 ca
Résineux	17 ha 50 a 96 ca
	36 ha 14 a 00 ca

Feuillus	15 ha 54 a 80 ca
Résineux	19 ha 36 a 40 ca
	34 ha 91 a 20 ca

Répartition par cantonnement :

	ha	a	ca
Luxembourg-Est	—	—	—
Luxembourg-Ouest	3	00	00
Mersch	9	86	96
Diekirch	8	13	10
Grevenmacher	—	—	—
Wiltz	15	13	94
	36	14	00

Répartition par cantonnement :

	ha	a	ca
Luxembourg-Est	—	—	—
Luxembourg-Ouest	3	00	00
Mersch	2	52	50
Diekirch	9	66	00
Grevenmacher	19	47	80
Wiltz	0	24	90
	34	91	20

Exécution des travaux de boisement et de reboisement subventionnés.

Répartition par essence :

	ha	a	ca
Résineux	170	98	17
Feuillus	2	53	40
Mélange	23	18	53
	196	70	10

Répartition par cantonnement :

	ha	a	ca
Luxembourg-Est	6	42	00
Luxembourg-Ouest	1	29	90
Mersch	26	06	60
Diekirch	16	71	00
Grevenmacher	—	—	—
Wiltz	146	20	60
	196	70	10

Reboisements subventionnés

	feuillus	résineux
1951	—	198 25 30
1952	2 52 20	272 44 35
1953	2 89 30	326 62 66
1954	5 43 30	256 11 14
1955	84 00	46 22 70
1956	2 14 80	281 68 45
1957	63 00	406 95 33
1958	29 88 60	505 91 87
1959	2 21 90	256 38 60
1960	2 53 40	194 16 68
	49 10 50	2.744 77 08
Total :	2.793 87 58	

Déboisements

36 14 00
50 25 52
50 85 70
128 68 75
138 31 70
222 70 28
68 38 69
33 55 40
92 41 66
149 00 95
970 32 65

Défrichements

34 91 20
3 23 30
80 00
21 64 90
31 90 10
36 91 69
33 89 69
60 92 30
16 08 80
30 17 37
270 49 35

Total : 1.240 82 00

Excédent des reboisements sur les déboisements : 1.553 05 58

Boisements et Déboisements.

De 1951 à 1960, l'Etat a donc subventionné 2.794 ha soit une moyenne de 279 ha/an.

Pendant le même laps de temps, ont été autorisés 124 ha par an de déboisements et défrichements. L'excédent positif des reboisements serait donc en moyenne de 155 ha/an. Il s'agit en majorité d'enrésinements des taillis à écorce des Ardennes. La superficie totale de ces taillis étant estimée à plus de 20.000 ha, la moyenne annuelle de 155 ha semble dérisoire. Cependant il est probable que le chiffre réel des reboisements est plus élevé.

En effet il existe de nombreuses plantations qui sont exécutées sans l'aide de l'Etat, de nombreux particuliers préfèrent agir en dehors de tout contrôle de l'administration forestière.

Le maximum des reboisements subventionnés fut atteint en 1958 avec 536 ha. En 1960 leur nombre était retombé à 197 ha. Une des causes de cette régression est sans doute l'affaissement du marché des résinaux qui porta un rude coup à l'engouement des particuliers pour ce mode de placement considéré comme capital sûr et à haut rendement; une autre cause réside certainement dans les nouvelles conditions de reboisement limitant la proportion d'épicéa à 65%; essence ayant trouvé dans le secteur privé une grande faveur en raison de ses nombreuses qualités mais plantée souvent sans discernement et soumise à une sylviculture primitive.

Le seul chiffre précis est celui des défrichements : 270 ha. La surface forestière perd donc en moyenne chaque année 27 ha.

EXERCICE 1960.

Production de la forêt luxembourgeoise.

Produits	Etat	Communes	Eta- blissements publics	Privés	Total
FEUILLUS :					
Bois de mine	212	2.950	133	2.250	5.545
Bois de traverse	1.268	7.504	260	3.666	12.698
Grumes	2.769	18.182	427	6.928	28.306
Chauffage	2.559	35.437	634	15.944	54.574
Défilbrage	2.051	6.000	292	1.991	10.334
	8.859	70.073	1.746	30.779	111.457
RÉSINEUX :					
Bois de mine	3.563	14.506	1.322	23.326	42.717
Bois à pâte	364	1.264	292	657	2.577
Grumes	2.334	8.983	505	11.636	23.458
	6.261	24.753	2.119	35.619	68.752
Total	15.120	94.826	3.865	66.398	180.209

Evolution de la Production.

De 1950 à 1960 la production ligneuse dans les forêts soumises a évolué de façon favorable. De 78.000 m³ au départ elle est passée aujourd'hui à 119.500 m³, donc de 2,41 à 3,43 m³/ha.

La production a progressé assez régulièrement, parallèlement à la hausse des prix du bois; ce n'est qu'en 1958/1959 que l'on note un piétinement lors de la récession assez grave des marchés du bois. 1960 marque un nouveau départ que les prévisions pour 1961 semblent confirmer.

Dans cette évolution deux facteurs peuvent être mis en cause :

a) Fléchissement de la conjoncture économique.

Le bois en tant que matière première se trouve soumis aux conditions momentanément défavorables de la conjoncture économique, situation aggravée par la crise charbonnière belge.

b) Evolution de la structure du marché.

La structure du marché des bois a subi au cours des dernières années de profondes modifications. Après la période de hausse due à la pénurie de combustible durant la dernière guerre, le bois de chauffage — 44,5% de la production ligneuse 1959 — trouve de moins en moins preneur. Cette production doit donc être entièrement réorientée vers de nouveaux marchés.

D'autre part le bois se trouve en de nombreux points en concurrence avec de nouveaux produits : métaux, ciment, matières plastiques. La domination du marché entraîne donc une baisse continue du prix du bois.

La seule solution à ces problèmes est une augmentation de la production ligneuse et la diminution du prix de revient du m³ de bois façonné.

Un sérieux handicap de la production ligneuse est l'exploitation de produits marginaux. Un trait caractéristique de l'économie forestière réside dans son impossibilité d'abandonner la production de catégories de bois non rentables pour se consacrer uniquement à des produits de grand rapport.

Ainsi la mise sur le marché de produits de valeur (sciage, tranchage) entraîne obligatoirement l'abatage de produits dont le façonnage égale ou dépasse même le prix de vente; bois de chauffage, résineux de petit diamètre, soit au total près de 60% de la production ligneuse totale.

Ce problème a dominé et freine encore le développement de la production ligneuse : l'utilisation des grandes masses de bois d'industrie feuillus et résineux.

La solution va de plus en plus aux transformations physiques et chimiques de ces bois : pâte à papier, panneaux de fibre, panneaux de particules, contreplaqués. Or, comme le Grand-Duché ne possède aucune industrie de transformation, le problème de consommation de ces bois a surtout été un problème d'exportation. Actuellement la majeure partie des résineux sont destinés aux usines belges et hollandaises, les bois de trituration hêtre sont écoulés vers

l'Allemagne. C'est ainsi que l'utilisation chimique des bois empilés de hêtre ont permis de réduire la proportion de bois de chauffage de 68% en 1950 à 38% en 1960.

Cependant si la production matière est à nouveau en progression, le rendement-argent reste inférieur à celui de l'année 1955.

De 34,5 millions de fr. lux en 1950, le rendement max. fut atteint en 1957 avec 63,9 millions pour retomber en 1959 à 42,3 millions. Notre production ligneuse ne disposant actuellement que de produits de valeur très moyenne, seule une augmentation importante des abattages pourra à courte échéance améliorer le rendement de nos forêts.

Une révalorisation qualitative des peuplements n'est possible qu'à plus longue haleine.

Accroissement de la production de bois à brève échéance.

Extension des coupes d'éclaircie.

La majorité de nos plantations résineuses étant d'origine récente, ces éclaircies ont l'avantage d'amener à la production les peuplements avant leur maturité, de faire produire un capital immobilisé. Ceci est particulièrement le cas des plantations trop serrées (1,20 × 1,20). Même si ces coupes n'augmentent que très peu la production totale, elles ont une influence considérable sur la qualité des produits et sur l'état sanitaire de la forêt.

Changement de la possibilité.

En 1889, la composition des forêts soumises au régime était la suivante :

Futaie résineuse	1.056 ha
feuillue	11.525 ha
Taillis simple	1.896 ha
Taillis s. futaie	14.452 ha
	<hr/>
	28.929 ha

L'accroissement total annuel est estimé à 108.500 m³. La moyenne des abattages était de 54.000 m³ dont 7.500 m³ de bois d'œuvre et 46.500 m³ de bois de chauffage. Donc environ la moitié de l'accroissement passait au capital producteur. Cette réserve devait permettre la conversion des taillis et taillis sous futaie en futaie.

Cherchant ainsi à reconstituer le capital ligneux des forêts soumises au régime forestier, les possibilités d'exploitation adoptées dans les anciens aménagements ne dépassaient pas 2-3 m³/ha. Aujourd'hui nous pouvons admettre pour nos futaies un accroissement de 4 m³ pour les bois feuillus et 9 m³ pour les peuplements résineux; soit 110.000 m³ + 50.000 m³ = un accroissement annuel de 160.000 m³; alors que la moyenne des abattages 1950/1960 a été inférieure à 100.000 m³. Ce surplus d'accroissement provoqua, surtout dans les futaies feuillues, un excédent de matériel ligneux, la constitution de vieux peuplements, l'absence de toute régénération

naturelle. Cet état rend impérieuse la mise en régénération de grandes étendues et l'exploitation du vieux matériel.

Au problème des futaies surannées vient se greffer le cas des hêtraies mitraillées par la guerre 1940 à 1945. La liquidation de nombreux massifs, attaqués par la pourriture, devenant des plus urgentes.

Il sera nécessaire d'adopter des possibilités élevées et de prévoir des exploitations annuelles allant jusqu'à 200.000 m³.

En outre une production aussi élevée que possible découle de la mécanisation des travaux d'exploitation. La mécanisation n'est rentable que si elle permet d'augmenter, grâce à sa capacité d'exploitation, la production au delà des frais d'équipement et d'entretien élevés (frais de matériel d'abattage et de débardage, construction de routes forestières).

Construction de routes forestières.

Pour une partie importante des produits ligneux (bois empilés) la question du transport est primordiale, car d'elle dépend la rentabilité des exploitations. Aussi est-il indispensable de rendre accessibles les forêts aux engins de débardage motorisés, de les doter d'un réseau routier conforme aux moyens de transport modernes. Cette question est particulièrement importante pour les bois de papeterie, les camions des usines venant directement charger les bois enstérés sur les places de dépôt en forêt.

Cependant l'augmentation de la production basée uniquement sur des produits médiocres et de petites dimensions n'est qu'un palliatif. Il serait illusoire de penser que les industries étrangères, dont nous sommes tributaires — le Luxembourg ne constituant qu'un marché d'appoint — puissent absorber tous nos bois.

Accroissement de la production de bois à long terme.

Outre les mesures telles qu'augmentation des éclaircies, abattage des réserves surannées, il faudra

envisager un relèvement de la production à long terme par une politique dynamique de boisements et reboisements.

Un point important est l'introduction d'essences résineuses à croissance rapide.

Le pourcentage des résineux, estimé en 1889 à 3-6%, d'origine artificielle, reste peu élevé si nous le comparons aux pays voisins :

Luxembourg	21% (15,8% dans les forêts soumises)
Allemagne occ.	61%
Belgique	61%
France	30%

Pour les bois soumis, le boisement des vaines et la conversion des taillis à écorce amèneront à une production soutenue environ 1.200 ha de surfaces improductives.

Il existe actuellement dans le « Gutland » des futaies dégradées soit à la suite de coupes abusives ou autres facteurs humains, soit en raison de facteurs édaphiques défavorables à nos principales essences feuillues hêtre et chêne (Exposition méridionale sur sols calcaires secs, marnes irisées du Keuper, etc.). L'amélioration de ces peuplements par des résineux plus résistants et plus productifs permettrait de hausser le rendement en quantité aussi bien qu'en qualité de ces bois qui souvent ne produisent que du chauffage. Cependant le problème le plus important dans ce secteur demeure la conversion de 20.000 ha de taillis de chêne dans les Ardennes. Comme la majorité de ces taillis est entre les mains des particuliers (propriétés très morcelées), il est difficile d'appliquer et de contrôler un plan de conversion.

Actuellement ces reboisements sont appuyés par des subsides (4.000 fr. à l'ha) versés par l'État aux propriétaires. La presque totalité de ces reboisements sont effectués à l'aide d'essences résineuses où domine l'épicéa. Les autres résineux sont : douglas, pin sylvestre, mélèzes d'Europe et du Japon, abies grandis, abies Nordmann, abies pectiné.

Importations de bois dans le Grand-Duché de Luxembourg.

EXERCICE 1960.

Pays d'origine	Grumes de sciage				Bois de mine	Poteaux, Pilots	Bois de chauffage		Bois sciés				Traverses					
	Résineux		Feuillus				fr.	m ³	Résineux		Feuillus			m ³	fr.			
	m ³	fr.	m ³	fr.					m ³	fr.	m ³	fr.				m ³	fr.	
Allemagne	498	637.730	162	215.132	344	259.396	7	32.700	40	31.730	2.314	5.175.680	114	471.760	—	—	—	—
Autriche	—	—	24	50.920	—	—	—	—	—	—	2.573	7.842.775	—	—	—	—	—	—
Belgique	11.064	10.514.944	1.190	1.107.597	1.257	636.483	699	463.187	155	46.630	3.830	10.207.586	2.307	13.561.516	27	116.608	—	—
France	1.644	2.417.460	912	1.353.060	5.167	3.399.500	374	740.350	103	19.730	4.309	8.079.644	2.216	7.218.327	739	1.723.370	—	—
Hollande	10	8.000	—	—	—	—	—	—	—	—	2.140	5.112.550	—	—	—	—	—	—
Roumanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	492	853.800	—	—	—	—	—	—
Tchécoslovaquie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	62	130.810	—	—	—	—	—	—
Yougoslavie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	13.216	13.578.134	2.288	2.726.709	6.768	4.295.379	1.116	1.320.237	298	98.090	15.720	37.402.845	4.637	21.251.603	766	1.839.978	—	—

Pays d'origine	Placage	Contre-plaqué		Panneaux	Bois à pâte		Fibres de bois	Charbon d. bois		Divers	Valeur totale des importations		
		m ²	fr.		m ²	fr.		kg	fr.			kg	fr.
Allemagne	0,20	7.320	—	—	—	—	—	—	—	—	6.831.448		
Autriche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7.893.695		
Belgique	51	462.083	153.755	11.678.498	196.962	8.315.439	50.677	218.766	47.236	192.958	57.718.772		
France	47,30	611.555	—	—	—	—	—	—	—	—	25.569.996		
Hollande	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8.000		
Roumanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.112.550		
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	84.000		
Tchécoslovaquie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	853.800		
Yougoslavie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	130.810		
	99	1.080.958	153.755	11.678.498	196.962	8.315.439	50.677	218.766	47.236	192.958	104.203.071		

Exportations de bois du Grand-Duché de Luxembourg.

EXERCICE 1960.

Pays de destination	Grumes de sciage				Bois de mine		Poteaux, Pilots		Bois de chauffage		Bois sciés				
	Résineux		Feuillus		m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	Résineux		Feuillus	
	m ³	fr.	m ³	fr.								m ³	fr.	m ³	fr.
Allemagne	12.284	10.803.242	16.868	11.639.448	8.574	4.281.873	1.931	1.439.690	6.704	1.969.167	527	522.627	1.208	2.896.311	
Belgique	1.974	1.503.720	2.545	1.597.663	6.909	3.326.110	441	397.755	1.879	390.100	341	557.638	1.593	3.987.021	
France	—	—	—	—	—	—	70	76.773	—	—	—	—	—	—	
Hollande	2.729	4.025.995	3.545	4.256.485	5.460	3.003.000	—	—	—	—	—	—	—	—	
	16.987	16.332.957	22.958	17.493.596	20.943	10.610.983	2.442	1.914.218	8.583	2.359.267	868	1.080.265	2.801	6.883.332	

Pays de destination	Traverses	Contre-plaqué		Panneaux	Bois à pâte		Fibres de bois	Divers	Valeur totale des exportations		
		m ²	fr.		m ²	fr.				kg	fr.
Allemagne	489	623.968	100	1.750	—	6.457	—	—	36.378.304		
Belgique	28	31.859	49	5.677	10.519	—	2.879	69.733	13.761.963		
France	—	—	—	—	2.879	—	—	—	76.773		
Hollande	—	—	—	—	—	—	—	—	11.285.480		
	517	655.827	149	7.427	10.519	6.457	2.879	69.733	61.502.520		

Evolution du Marché en 1960.

Exploitations dans les forêts soumises.

Le montant des abattages dans les forêts soumises s'élève à 119.428 m³, soit un rendement de 3,43 m³/ha. Les exploitations de 1959 se trouvent dépassées de 19%.

La production de chêne n'a que peu augmenté bien que les prix de cette année se soient trouvés en hausse de 5—15%, hausse affectant surtout les bois de qualité moyenne.

Le surplus des exploitations a porté sur les bois particulièrement affectés par la crise, hêtre et résineux.

La production de hêtre a augmenté par rapport à l'an dernier de 23%. La hausse des prix pour cette essence est très nette, de 18—28%, surtout pour les catégories de qualité médiocre.

La production des résineux est celle qui marque la reprise la plus importante, 33.297 m³ soit 59% de plus qu'en 1959. Pourtant par rapport à l'année précédente les prix ont encore enregistré une baisse de 4% pour l'épicéa et de 9% pour le pin sylvestre. Baisse explicable par le fait qu'une partie des produits provient de peuplements bostrychés, que les coupes de 1960 ont porté sur une proportion plus élevée de bois de faible diamètre.

Production totale des forêts luxembourgeoises.

La production totale en 1960 s'élève à 180.000 m³, c'est-à-dire une augmentation de 20% par rapport à 1959 (158.000 m³). Cette amélioration de la production provient presque uniquement de l'abattage des résineux dont la production est passée de 49000 m³ en 1959, à 68.700 m³ en 1960 (+40%).

Importations.

Etat presque stationnaire. Hausse de 1%. Un léger recul des importations de feuillus compensé par l'augmentation des sciages résineux.

Les importations de bois d'œuvre et d'industrie ont passé de 44.300 m³ à 44.900 m³. Évalué en bois ronds, le total des importations s'élève à 66.400 m³ pour une valeur de 104.203.000 fr.

Exportations.

Les exportations de bois d'œuvre et d'industrie se sont élevées à 43.100, soit 18% de plus qu'en 1959 (36.600 m³).

Le total des exportations évalué en bois ronds est de 89.700 m³ pour une valeur de 61.502.000 fr.

Résineux.

La production résineuse a enregistré en 1960 une hausse très marquée (+40%). Si les prix des résineux sont toujours très inférieurs à ceux de 1957/58, la régression est néanmoins enrayée. L'augmentation du volume des abattages est également due à l'exploitation de nombreux peuplements bostrychés à la suite de la sécheresse exceptionnelle de l'été 1959. La production résineuse présente toujours un caractère défavorable en raison de l'importance des produits de

petites dimensions provenant de peuplements non encore arrivés à maturité. Ainsi la proportion de ces produits s'élève en 1960 dans les seuls bois administrés à 66% de la production résineuse. Les grumes résineuses présentent elles-mêmes une disproportion de bois de faible diamètre puisqu'environ 65% des grumes ont un diamètre inférieur à 20 cm, guère aptes à fournir du sciage de qualité.

Les importations accusent une augmentation de 40%, en majorité des sciages ou grumes de sciage destinées à combler le déficit de la production indigène.

Les exportations présentent une hausse importante (+18%). Il s'agit surtout de bois de mine et de papeterie.

Sciages résineux.

La production de sciages résineux s'élève à 30.700 m³, donc en régression de 7% sur 1959 (32.900 m³).

Les importations sont de l'ordre de 15.700 m³, en hausse de 35% sur l'année précédente (11.600 m³).

Les exportations sont passées de 700 m³ à 870 m³. Elles restent très faibles.

La consommation apparente enregistre une hausse de 4%. La diminution de la production indigène a dû être compensée par des importations d'origine très diverses et d'importance sensiblement égale. (All. Fédérale, Autriche, Belgique, Roumanie). A noter une augmentation importante des sciages résineux en provenance de la France à la suite de la libération des exportations françaises.

Feuillus.

L'augmentation de la production est de 2%, soit de 111.500 m³ contre 108.800 m³ en 1959.

Un fait à signaler est le développement de la production de bois de défibrage (10.000 m³) permettant la réduction du bois de chauffage (—9%).

Les importations de bois feuillus ont enregistré une baisse de 10% affectant principalement les sciages. Les grumes par contre sont en hausse passant de 1.500 m³ à 2.300 m³, chiffre très modeste.

Les exportations de feuillus passant de 39.800 m³ à 41.300 m³ sont en hausse de 4%. Augmentation due aux exportations accrues de bois de défibrage, les grumes et sciages étant en baisse par rapport à l'an dernier.

Sciages feuillus.

La production de sciages feuillus a marqué une nouvelle régression en passant de 33.900 m³ à 31.000 m³.

De même les importations, en grande partie d'essences tropicales, ont diminué de 6.700 m³ à 5.400 m³.

Les exportations se sont maintenues au chiffre de l'an dernier, 3.300 m³.

La consommation apparente de sciages aurait donc subi une baisse de 12% par rapport à 1959.

Bois de petites dimensions.

Bois à pâtes. — La production de bois à pâtes s'est considérablement développée. La production feuillue dépasse 10.000 m³ exportés entièrement vers l'Allemagne.

La production résineuse est également en hausse mais plus difficile à estimer étant largement confondue avec les bois de mine.

Bois de mine. — La production a enregistré une augmentation de 38% en passant de 30.900 m³ à 42.700 m³.

Les importations, peu importantes, ont baissé de 7.000 à 6.800 m³.

Les exportations par contre refléchissent l'augmentation de la production en passant de 17.700 à 20.900 m³. Les exportations se répartissent de façon à peu près égale entre la Belgique, la Hollande et l'Allemagne Fédérale. Or, comme dans ces pays les besoins en bois de mine sont toujours en régression, une large partie de ces bois est en réalité destinée à un autre usage, pâte à papier, panneaux.

La consommation intérieure est en régression constante :

1937	43.000 m ³	(Rapports de l'Inspection du
1950	24.000 m ³	et des Mines.)
1955	21.000 m ³	
1959	13.000 m ³	
1960	10.300 m ³	

Placages, contre-plaqués, panneaux.

Les importations de ces articles présentent une hausse sensible en passant de 17.300.000 fr. à 21.100.000 fr. Les importations sont presque uniquement en provenance de Belgique.

Balance commerciale.

Marché de bois.

De 1950 à 1960 la balance commerciale concernant le marché des bois a été défavorable. Le déficit de cette décade accuse une moyenne annuelle de 13.240.000 fr. Ce déficit provient du fait que les exportations se composent en grande majorité de produits bruts soumis aux grandes variations de prix auxquelles sont sujets les bois ronds, tandis que les importations comprennent surtout des produits finis ou demi-finis aux prix élevés et beaucoup plus stables.

Alors que l'écart maximum des importations va de 88.000.000 fr. (1950) à 115.000.000 fr. (1955), les exportations ont varié de 144.000.000 fr. (1956) à 61.000.000 fr. (1960).

Le Luxembourg constitue donc surtout un marché secondaire de bois bruts pour les pays voisins (Belgique, Hollande, Allemagne). La production ligneuse s'en ressent et subit ainsi de grandes oscillations en relation étroite avec les variations des exportations. Ainsi la courbe de la production forestière épouse étroitement celle des exportations. Les chiffres des deux positions sont d'ailleurs sensiblement les mêmes.

Un redressement de la balance peut être attendu lorsque les forêts luxembourgeoises produiront des résineux de plus gros diamètre permettant de réduire les importations de sciages résineux (35.000.000 fr.). Cependant le manque total d'usines de transformation de bois laissera le Luxembourg tributaire des pays étrangers pour de nombreux produits (placages, contreplaqués, panneaux) dont le chiffre d'importations annuelles atteint 20.000.000 fr.

Relevé du gibier abattu pendant l'année cynégétique 1959-1960.

	Luxembg.- Est	Luxembg.- Ouest	Mersch	Diekirch	Greven- macher	Wiltz	Total
<i>Gibier à poils :</i>							
Cerfs	—	—	13	16	5	44	78
Chevreaux	208	287	580	845	601	1.211	3.732
Sangliers	21	10	136	63	70	43	343
Lièvres	1.284	2.700	1.360	1.002	3.809	1.003	11.158
Lapins	171	946	1.225	1.630	1.374	1.082	6.428
Renards	156	301	457	645	379	925	2.863
Blaireaux	11	24	33	57	51	70	246
Martres	25	130	49	70	161	58	493
Putois	48	237	92	50	171	50	648
Belettes	—	148	98	—	198	—	444
Chats	253	482	336	324	330	464	2.189
Loutres	—	—	—	—	—	—	—
<i>Gibier à plumes :</i>							
Faisans	306	401	465	86	670	58	1.986
Perdrix	1.487	2.344	1.338	981	4.307	1.879	12.336
Cailles	2	63	6	45	181	80	377
Canards	120	149	386	247	243	165	1.310
Bécasses	22	93	62	47	72	157	453
Bécassines	20	91	38	2	26	77	254
Ramiers	148	711	348	253	461	456	2.377
Grives	—	—	—	—	—	—	—
Oiseaux rapaces	—	—	10	—	104	695	809

	Nombre						
—	—						
0,5	2						
0,1	1						
0,5	2						
2,5	202						
11,0	92						
12,1	100						
17,7	141						
10,0	101						
2,5	22						
7,8	62						
7,8	62						
1,2	11						
—	—						
0,9	8						
1000	222						

Relevé des permis chasse délivrés en 1959.

Classification par profession.

Profession	Nombre	%
Corps diplomatique	2	0,1
Eaux et Forêts	40	1,9
Gardes champêtres, gardes privés, gardes-chasse	106	4,9
Gendarmerie, police, armée	46	2,1
Cultivateurs et propriétaires	360	16,7
Artisans (bouchers, boulangers, menuisiers, etc.)	281	13,0
Employés	343	15,9
Industriels, ingénieurs, entrepreneurs	238	11,0
Commerçants	213	9,9
Ouvriers	204	9,5
Professions libérales (médecins, docteurs en droit, architectes, etc.)	118	5,5
Hoteliers et cafetiers	84	3,9
Pensionnés et rentiers	54	2,5
Etudiants	23	1,1
Divers	43	2,0
	2.155	100%

Relevé des adjudicataires des lots de chasse.

Profession	Nombre	%
Corps diplomatique	—	—
Eaux et Forêts	5	0,6
Gardes champêtres, gardes privés, gardes-chasse	1	0,1
Gendarmerie, police, armée	5	0,6
Cultivateurs et propriétaires	202	24,3
Artisans	92	11,0
Employés	106	12,7
Industriels, ingénieurs, entrepreneurs	147	17,7
Commerçants	108	13,0
Ouvriers	22	2,6
Professions libérales	62	7,4
Hoteliers et cafetiers	65	7,8
Pensionnés et rentiers	11	1,3
Etudiants	—	—
Divers	8	0,9
	834	100%